VILLE DE SAINT-QUENTIN

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2021.

-=-

Rapporteur : Mme le Maire

Date de convocation : 09/04/2021

Date d'affichage : 23/04/2021

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Quorum :15

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 AVRIL 2021 à 15h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Philippe CARAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Louis SAPHORES, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Najla BEHRI, M. Antoine MACAIGNE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK, M. Julien ALEXANDRE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Aurélien JAN.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Le procès-verbal de la réunion du 15 février 2021 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,

Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210419-52022-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23 avril 2021 Publication : 23 avril 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 FÉVRIER 2021

Le Maire de Saint-Quentin certifie que les Membres du Conseil Municipal ont été régulièrement convoqués en application des dispositions de l'article L.2121.10 du Code général des Collectivités Teritoriales, par voie dématérialisée le 9 février 2021, pour examiner les questions figurant à l'ordre du jour ci-après, et que la convocation correspondante a été également affichée du 9 février 2021 au 16 février 2021.

Frédérique MACAREZ

Maire de Saint-Quentin

ORDRE DU JOUR

1	**CONSEIL MUNICIPAL**	Élection d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.
2	**CONSEIL MUNICIPAL**	Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020.
3	**FINANCES**	Attribution de subventions dans le cadre de "Saint-Quentin - Commerce 2019 - 2021" et "Fisac Coeur de Ville et Europe 2019 - 2021".
4	**FINANCES**	Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).
5	**MARCHES**	Prolongations et création de groupements de commandes.
6	**ADMINISTRATION GENERALE**	Convention de partenariat relative à la promotion du don de sang.
7	**ADMINISTRATION GENERALE**	Convention de partenariat entre la ville de Saint-Quentin et le Greta Aisne pour l'organisation du ' Défi Numérique '.
8	**ADMINISTRATION GENERALE**	HYGIÈNE SALUBRITÉ - Convention de partenariat avec le lycée Colard Noël.

9	**ENVIRONNEMENT**	Approbation de la déclaration d'Edimbourg.
10	**ENFANCE JEUNESSE**	Candidature au label "Ville amie des Enfants" - Convention de partenariat avec l'UNICEF.
11	**ENSEIGNEMENT**	Programmation des actions de la cité éducative.
12	**POLITIQUE DE LA VILLE**	Engagement solidaire de proximité.
13	**AMENAGEMENT ET URBANISME**	Acquisition de parcelles et intégration dans le domaine public.
14	**ADMINISTRATION GENERALE**	Avenant n°5 à la convention de mise en place de services communs.
15	**ADMINISTRATION GENERALE**	Avenant n°5 à la convention de mises à disposition partielles d'agents entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.
16	**PERSONNEL**	Convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Saint-Quentin auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Quentin.
17	**PERSONNEL**	Modification du tableau des effectifs.
18	**CONSEIL MUNICIPAL**	Compte rendu au conseil municipal des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de sa délégation.

- 15 février 2021 -

PROCES-VERBAL

Le lundi 15 février 2021,

Le Conseil Municipal de Saint-Quentin s'est réuni à 15h00 sur la convocation et sous la présidence de Mme Frédérique MACAREZ, Maire.

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CARAMELLE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Absent(e) :

Mme Assiba BEAUFRERE, M. Xavier BERTRAND, Mme Luz GARCIA IDALGO, Mme Agnès POTEL, M. Louis SAPHORES.

Secrétaire de Séance : Najla BEHRI

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 40

Nombre de Conseillers
votant : 40

Délibération 1

CONSEIL MUNICIPAL
Élection d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.
Rapporteur : Mme le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de désigner Mme Najla BEHRI comme secrétaire et Mme Sophie HENNIAUX, Directeur Général des Services comme secrétaire auxiliaire

*

Mme MACAREZ - Nous allons procéder au premier rapport. Il s'agit de l'élection d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire. Conformément aux dispositions de l'article L 2121 - 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner Madame Najla BEHRI comme secrétaire et Madame Sophie HENNIAUX, Directeur Général des Services comme secrétaire auxiliaire. Est-ce qu'il y a des contres ? Des abstentions ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Arrivée de Mme Luz GARCIA IDALGO et de M. Louis SAPHORES

Délibération 2

CONSEIL MUNICIPAL
Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020.
Rapporteur : Mme le Maire

Le procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2020 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 2. Il s'agit du procès-verbal du conseil municipal du 7 décembre. Avez-vous des remarques quant à sa reprise ? Monsieur ANETTE.

M. ANETTE - Merci Madame le Maire. En effet je souhaite vous proposer une modification du texte du présent procès-verbal et dans ce cadre j'utilise un outil démocratique mis à la disposition des élus, à savoir l'amendement. Pour que tout le monde puisse suivre facilement il s'agit de compléter mon intervention présente ici en page 8 en y ajoutant seulement 3 mots : « ça n'existe pas » ; cela donnerait à mon texte la formule intégrale suivante : « des élus qui viennent faire leur petit cinéma au conseil municipal Madame le Maire ça n'existe pas ». Pourquoi cet amendement ? Pour deux raisons : la première c'est qu'au regard du fait que vous m'avez, à ce moment, coupé la parole, et que vos mots ont couvert les miens, le présent texte qui n'a donc pas pu être rapporté intégralement n'a donc aucun sens. Et un texte qui ne veut rien dire et qui porte mon nom dans un rapport officiel, Madame le Maire, ça me pose problème. La deuxième raison est simple : parce que c'est ce que j'ai dit, tout simplement, donc je l'assume. Position de vote c'est vrai qu'en l'état du rapport nous nous abstiendrons. Bien entendu si mon amendement est accepté nous voterons pour. Je vous remercie beaucoup.

Mme MACAREZ - Si vous l'avez dit, nous allons modifier le procès-verbal. Je propose qu'on ajoute les trois mots. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur le procès-verbal ? Non. Nous allons passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport présenté.

Arrivée de Mme Agnès POTEL

Délibération 3

FINANCES
Attribution de subventions dans le cadre de "Saint-Quentin - Commerce 2019 - 2021" et "Fisac Coeur de Ville et Europe 2019 - 2021".
Rapporteur : Mme le Maire

Vu la décision d'attribution de subvention du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) n°18-0257 du 31 décembre 2018 du Ministre de l'économie et des finances,

Vu la délibération du 25 février 2019 instituant l'aide à l'embellissement, l'aménagement et la sécurisation des points de vente, SAINT-QUENTIN FISAC COEUR DE VILLE ET EUROPE 2019 – 2021,

Vu la délibération du 29 avril 2019 reconduisant, en accord avec la Région, un dispositif d'aide à l'investissement sur l'ensemble du territoire de Saint-Quentin, SAINT-QUENTIN – COMMERCE 2019 - 2021,

La dynamique commerciale est un enjeu majeur pour le cœur de la ville comme pour les quartiers. Afin d'accompagner les commerçants et artisans dans leurs projets de développement, la Ville de Saint-Quentin, en partenariat avec l'Etat et la Région, a décidé de mener des actions d'aide à l'investissement à travers deux dispositifs.

- FISAC COEUR DE VILLE ET EUROPE 2019 - 2021

Il s'agit, pour les commerçants et artisans exerçant dans le périmètre défini par le FISAC et réalisant des investissements éligibles, de l'octroi d'une subvention de 40 % du montant H.T. des dépenses avec un plafond d'aide de 3000 €.

La ville intervient à hauteur de 20 % du montant H.T. avec un plafond fixé à 1 500 € H.T. par commerce. L'Etat intervient dans les mêmes proportions.

- SAINT-QUENTIN – COMMERCE 2019 - 2021

Il s'agit, sur tout le territoire de Saint-Quentin, de l'octroi aux commerçants et artisans, qui réalisent des travaux d'embellissement, d'agencement et de sécurisation dans leur point de vente, d'une subvention de 20 % du montant H.T. des investissements avec un plafond d'aide de 2 000€.

Les commerçants et artisans figurant nominativement en annexe du présent rapport répondent aux critères d'éligibilité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément aux règlements des dispositifs « SAINT-QUENTIN FISAC COEUR DE VILLE ET EUROPE » et « SAINT-QUENTIN COMMERCE » ;

2°) d'autoriser Mme le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 3. Il s'agit d'une délibération importante en soutien aux commerces de proximité. Dans le cadre du fonds FISAC et de Saint-Quentin Commerce. Vous le savez, la municipalité engage des fonds importants en matière de subventionnement pour les travaux des commerçants. Sur l'année 2020 nous avons accompagné 67 dossiers avec des subventions à hauteur de 109 000 €. Nous vous proposons donc, en ce début d'année, de passer un certain nombre de subventions aux commerçants dans 2 dispositifs. Le premier dispositif « FISAC Cœur de Ville et Europe 2019-2021 ». Ce sont des fonds en partie attribués par la Ville et en partie attribués par l'État puisque nous avions obtenu des fonds FISAC. Je veux mettre en valeur des initiatives de commerçants qui seront accompagnés. Je pense par exemple au commerce « Columbus Café » qui sera repris sur la place de l'Hôtel de Ville et qui ouvrira quand ce sera possible, au regard de la crise sanitaire. Je pense également au restaurant « Le 8 by Nicolas » qui utilise utilement son temps actuellement pour pouvoir aussi faire des travaux. Je pense aussi à une reprise d'une bijouterie, rue des Toiles par un nouveau commerçant ; et l'enseigne « Soleil Plus » qui se situe rue d'Isle. Voici pour le premier dispositif.
Pour le deuxième dispositif, 10 commerçants seront accompagnés à hauteur totale de 17 200 €. Dans ces commerçants, nous allons retrouver un commerce de fruits et légumes qui s'appelle « Les Quatre Saisons ». Nous avons un jeune couple qui fait des travaux extrêmement

importants sur ce commerce, les travaux ont commencé. Nous avons également la « Boucherie François » qui est située place Lafayette, là également un jeune couple qui est présent depuis 5 ans et qui a fait une importante rénovation. Nous avons eu l'occasion d'aller les rencontrer avec Freddy GRZEZICZAK en fin de semaine dernière. Puis nous avons un opticien, un restaurant « le Volubilis » et un autre restaurant « Le Scampi ». Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT – Bonjour. Merci Madame le Maire. Nous voudrions savoir si des demandes d'artisans ou de commerçants ont été refusées à l'heure actuelle, et si oui pourquoi ? Je vous remercie.

Mme MACAREZ - Il n'y a pas de refus sauf si le dossier n'était pas complet ou s'il n'y avait pas de travaux. Mais non, il n'y a pas de refus, les dossiers sont instruits au fur et à mesure. Nous avons deux dispositifs : celui de la ville de Saint-Quentin, sur les fonds qui sont présentés aujourd'hui. Et il y a un autre dispositif : celui de l'Agglomération sur les artisans avec lequel, régulièrement, au niveau du conseil de communauté avec Colette BLÉRIOT, nous proposons des subventions aux artisans sur les 39 communes de la communauté d'agglomération. Je profite de cette délibération aussi pour redire combien il est important de soutenir le commerce de proximité qui vit des moments difficiles actuellement avec la crise sanitaire. Chacun essaie de mettre en place des initiatives au fur et à mesure et je souhaitais que Mélanie MASSOT puisse parler d'une initiative de « Métro » en lien avec la Ville, dans les halles municipales, en soutien à la restauration de la Ville. Mélanie MASSOT a la parole.

Mme MASSOT - Merci Madame le Maire. Effectivement on ne peut que se réjouir qu'aujourd'hui nos commerçants fassent de réels investissements encore dans leurs commerces malgré la crise et il est vrai que de surcroît, nos amis restaurateurs, connaissent une crise sans pareil. Effectivement « Métro », en partenariat avec la Ville, a mis en place, c'est le cas de le dire, « Place aux restos ». Donc en fait « Place aux restos » c'est Métro qui propose à ses clients du magasin de s'installer dans les halles de Saint-Quentin durant 1 mois. Donc déjà depuis 15 jours, trois restaurateurs sont venus s'installer le mercredi et le samedi. Donc en ce moment on a « Le Toronto », « Les Jardins de Bohain » et « Chez Georges ». Ils sont très très contents d'être là ; d'être sur le marché de Saint-Quentin puisque néanmoins ça leur met une belle visibilité et puis ça occupe aussi un peu de leur temps et ça leur fait vendre leurs produits qu'ils ont préparé au préalable, bien évidemment ils ne cuisinent pas sur place. La Ville a prêté 2 vitrines et « Métro » en a installé une. Par retour, ce week-end, vraiment très très satisfait de cette opération qui va continuer dans le temps et Métro se charge d'avoir des restaurateurs et que ça tourne en fait, chaque mois.

Mme MACAREZ - Merci beaucoup. Parallèlement, on continue avec la plate-forme « Saint-Quentin commerce » dans la formation des commerçants, parce qu'avoir une plate-forme c'est bien, mais être bien formé aux outils numériques c'est aussi indispensable. Y a-t-il d'autres questions sur ces subventions aux commerçants ? Non. Je soumets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 41 voix pour et 2 voix contre adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Arrivée de Mme Assiba BEAUFRERE

Délibération 4

FINANCES
Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).
Rapporteur : Mme le Maire

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) a été créé par la loi du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique.

Il permet aux éligibles, dont les collectivités font partie, de voir leurs investissements d'économies d'énergie récompensés par l'attribution de Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Ces certificats sont ensuite vendus aux obligés, qui les achètent pour atteindre les objectifs qui leur ont été fixés par l'Etat.

Conformément à la délibération de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois en date du 23 juin 2020, la commune peut bénéficier d'un accompagnement de l'EPCI pour valoriser ses CEE moyennant une partie des recettes perçues.

Pour ce faire, il convient de signer une convention de partenariat entre les deux collectivités.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le principe de réalisation de l'opération ci-dessus exposé et détaillé dans la convention de partenariat ci-annexée ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre de la réalisation de cette opération.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 4. Valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie.
C'est un dispositif qui est mis en place en lien avec la Communauté d'Agglomération, avec Xavier BERTRAND et Agnès POTEL notamment.
Nous travaillons avec la Communauté d'Agglomération sur des rénovations de bâtiments qui appartiennent à la Ville et qui permettent ensuite, puisqu'il s'agit de travaux de rénovation permettant des économies d'énergie, de récupérer des certificats d'économie d'énergie. Ainsi, sur l'année 2019, nous avons pu récupérer, grâce aux travaux faits, 80 000 € de certificats d'économie d'énergie. Nous avions réalisé à la fois des travaux d'isolation ou d'éclairage plus développement durable. Nous allons conventionner donc cette année, pour 2021, avec la Communauté d'Agglomération qui a un chargé de mission, qui fait le suivi de ces certificats d'économie d'énergie pour l'ensemble des communes de l'agglomération. Avez-vous des questions ? Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT - Merci Madame le Maire. Une question en effet. On voulait savoir si au sein de Saint-Quentin ou de la Communauté d'Agglomération il n'y aurait pas un fonctionnaire qui aurait les compétences pour pouvoir gérer ce dossier car cela nous semble important. On s'est d'ailleurs renseigné et l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie a mis à disposition des collectivités un guide qui s'appelle « certificats d'économie d'énergie » qui permet d'aider à cela. Voilà et on sait qu'il y a plusieurs exemples de villes qui ont donc donné cette compétence à quelqu'un de leur municipalité ou leur communauté d'agglomération tel que Nancy ou Montpellier. Donc il nous semble intéressant de pouvoir faire la même chose dans la Communauté d'Agglomération ou à Saint-Quentin encore mieux.

Mme MACAREZ - Je vais parler sous contrôle d'Agnès POTEL. C'est bien le cas puisque nous avons un agent en charge de cette question-là au niveau de la communauté d'agglomération. Ensuite, nous avons rédigé un cahier des charges pour retenir le prestataire qui nous permet de récupérer les certificats d'économie d'énergie, ce prestataire s'appelle Capital Énergy mais on a bien un agent en charge de cette question, entre autres. Avez-vous d'autres questions ou remarques ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 40 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 5

MARCHES
Prolongations et création de groupements de commandes.
Rapporteur : Mme le Maire

Dans le cadre de la mutualisation des moyens, la Ville de Saint-Quentin est coordonnateur ou membre d'une quarantaine de groupements de commandes.

Pour deux d'entre eux, la durée d'activité arrive à échéance. Il convient, en conséquence, de les prolonger jusqu'à la fin des marchés s'y rapportant ou à venir, selon le détail suivant :

Objet de la convention (N° de convention)	**Date jusqu'à laquelle il convient de prolonger**
Acquisition de matériels pour l'entretien des locaux (8)	30/08/2022
Fourniture de restauration (62)	31/12/2025

Par ailleurs, afin de relancer le marché d'acquisition d'objets promotionnels mais également d'ouvrir à la passation d'autres marchés en groupement de commande portant sur le domaine de la promotion du territoire, il est proposé la création d'une nouvelle convention.

Aussi, un nouveau groupement de commandes va être constitué, en conformité avec les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande publique.

Domaine	Coordonnateur	Collectivités membres
« Acquisitions et prestations de service à destination de la direction de l'information aux habitants et à la valorisation du territoire »	Ville de Saint-Quentin	Centre Communal d'Action Sociale, Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de donner son accord à la passation des conventions et avenants de prolongation aux conventions de groupement exposés au présent rapport ;

2°) d'autoriser Mme le Maire à signer ces documents et à accomplir toutes formalités nécessaires et en résultant.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 5. Prolongation et création de groupements de commandes. Il s'agit de prolonger la durée de vie de deux conventions entre collectivités qui permet ensuite de passer conjointement des procédures de marché public et d'autoriser la création d'une nouvelle convention. Nous avons à peu près 80 groupements de commandes entre la Ville, la Communauté d'Agglomération, l'Office de Tourisme ou bien le CCAS. On vous propose des prolongations de groupements pour les acquisitions de matériel pour l'entretien des locaux et pour les fournitures de restauration ; de même qu'un nouveau groupement pour les acquisitions et prestations de services à destination de la Direction de l'information aux habitants et à la valorisation des territoires. Ça permet tout simplement des économies d'échelle par des achats groupés. Avez-vous des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 6

ADMINISTRATION GENERALE
Convention de partenariat relative à la promotion du don de sang.
Rapporteur : Mme le Maire

Le don du sang relève en France de principes éthiques forts et intangibles inscrits dans la loi française. Le don est volontaire, anonyme, bénévole. Il ne peut être rémunéré et il n'est effectué qu'avec le consentement du donneur de sang.

Ce don éthique correspond à une tradition républicaine fortement enracinée dans l'histoire du pays. Facteur de lien social, le don est un acte de solidarité citoyenne.

L'Établissement Français du Sang a pour mission d'assurer l'autosuffisance en produits sanguins sur tout le territoire national.
Pour remplir sa mission, l'Établissement Français du Sang Hauts-de-France - Normandie doit s'associer aux acteurs locaux, aussi bien associatifs qu'institutionnels, afin de trouver et fidéliser des donneurs de sang bénévoles.

Afin de participer à l'autosuffisance en produits sanguins labiles du territoire français, la Ville de Saint-Quentin est devenue commune partenaire du don de sang.

Dans ces conditions, il convient de formaliser ce partenariat par lequel la Ville s'engagerait à soutenir l'Établissement Français du Sang Hauts-de-France – Normandie dans sa mission de collecte des dons de sang sur son territoire et de recrutement des donneurs volontaires de moelle osseuse, en lien étroit avec l'Association Saint-Quentinoise pour le Don de Sang Bénévole, affiliée à la Fédération Française du Don de Sang Bénévole.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la convention de partenariat entre la Ville, l'Établissement Français du Sang Hauts-de-France – Normandie, et l'Association Saint-Quentinoise pour le don de sang bénévole ci annexée ;

2°) d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention et à accomplir toutes formalités nécessaires en résultant.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 6. Convention de partenariat relative à la promotion du don de sang. Avec Béatrice BERTEAUX nous avons rencontré l'Établissement Français du Sang qui nous a demandé si nous pouvions conventionner, de façon à mettre par écrit l'ensemble du partenariat qui est mis en place entre l'Établissement Français du Sang et la ville de Saint-Quentin, sur la collecte du sang mais aussi sur la promotion de la collecte du sang en ce sens. C'est un sujet extrêmement important, chaque jour en France 10 000 dons sont nécessaires pour soigner un million de malades par an. Les femmes peuvent faire jusqu'à 4 dons de sang total par an et les hommes jusqu'à 6 dons. Le partenariat de la ville de Saint-

Quentin c'est à la fois des lieux qui sont mis à disposition, de la communication et de l'accompagnement. J'en profite pour saluer les équipes de l'association des donneurs du sang, sous l'égide d'Annick BONNARD, qui sont formidables, qui sont impliquées tout au long de l'année pour nous permettre quand on est hospitalisé de pouvoir l'être dans de bonnes conditions. Actuellement on les accueille souvent ici même, au Palais de Fervaques, et la prochaine collecte si je ne me trompe pas aura lieu mercredi donc avis à ceux qui souhaitent donner. De même qu'au Palais des Sports ou sur des événementiels en particulier. cette convention serait signée pour une durée de 4 ans. Avez-vous des questions ou des remarques ? M. CALON.

M. CALON - Merci Madame le Maire. Nous souhaitons saluer cette initiative de la Ville et féliciter comme vous l'avez fait l'association saint-quentinoise du don du sang pour ses très nombreuses actions. Le don du sang est un geste citoyen, solidaire, gratuit qui sauve de nombreuses vies. Les donneurs de sang sont des héros anonymes du quotidien nous souhaitons ici les remercier. Rappelons que 5 dons du sang permettent de sauver une vie. Comme vous l'avez dit les hommes peuvent donner 6 fois par an et les femmes 4 fois par an. Un don de sang dure environ 30 minutes et un don de plasma ou de plaquettes plutôt 1h30. Donc qu'est-ce que c'est 30 minutes 4 à 6 fois par an en regard du nombre de vies sauvées ? Donc j'invite chacun et chacune qui le peut à donner son sang. Et je voulais également rappeler ici l'importance du don de moelle osseuse. La moelle osseuse c'est ce qui permet de fabriquer les globules rouges, les globules blancs, les plaquettes. Lorsqu'il n'y a pas de donneur compatible dans une fratrie, la probabilité d'avoir deux donneurs compatibles dans la population est une moyenne d'une chance sur 1 million donc ce qui est très peu. Donc chaque inscription sur le registre « France moelle » est très importante. Elle augmente la probabilité pour les malades d'avoir une greffe de moelle. Nous avions une question : la Maison du don à Saint-Quentin a fermé ses portes par manque de médecins. Nous voudrions savoir si elle compte réouvrir prochainement ? Je vous remercie.

Mme MACAREZ - Merci pour votre intervention. Nous avons reçu, tout début décembre ou fin novembre je ne sais plus, les représentants du don du sang qui étaient venus nous rencontrer pour nous indiquer que leur médecin partait à la retraite et qu'ils lançaient début décembre une initiative pour recruter. Ce qu'ils nous ont indiqué c'est que, sur le plan national, ils ont énormément de mal à recruter et que même des établissements comme Lille ne trouvent pas forcément de médecin. Évidemment on leur a proposé de pouvoir faire la promotion autour des réseaux et Béatrice BERTEAUX s'y est engagée même si ce n'est pas nous qui pouvons recruter. Aujourd'hui, comment les choses se passent au niveau de la maison des donneurs de sang ? Ça reste un lieu pour l'Établissement Français du Sang avec le personnel mais les collectes se font uniquement dans des lieux qui sont généralement prêtés par la Ville ou après la crise sanitaire, sans doute, ils retourneront auprès des lycées ou auprès des entreprises également. Pour le moment nous n'avons pas de nouvelle de leur recrutement mais nous avons une réunion prévue je crois début mars avec l'Établissement Français du Sang pour pouvoir en savoir plus. Il faut savoir que les collectes qui sont faites avec le partenariat de la Ville, et surtout grâce au dynamisme de l'association, permettent beaucoup plus de collectes de sang que ce qui se passe sur une année sur la Maison du don du sang parce que l'événementiel fonctionne bien, il y a une bonne promotion qui est faite et les gens peuvent s'organiser, ça les arrange souvent de pouvoir le faire en centre-ville. Voilà ce que je peux vous dire sur ce dossier aujourd'hui. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 7

ADMINISTRATION GENERALE
Convention de partenariat entre la ville de Saint-Quentin et le Greta Aisne pour l'organisation du ' Défi Numérique '
Rapporteur : Mme le Maire

Dans le cadre de l'opération « Défi numérique » du 19 au 30 avril 2021, le Greta Aisne propose d'associer la ville de Saint-Quentin à une manifestation permettant la présentation et l'animation des métiers, des technologies du numérique et des parcours de formation numérique à destination d'un public éloigné de ces métiers.

Cette manifestation commanditée par la Région Hauts-de-France met en avant les atouts du territoire, propose des animations et des contacts de proximité – professionnels auprès de publics parfois fragilisés. Elle propose des animations spécifiques et une organisation qui permet à chaque acteur numérique d'offrir son concours.

Le Greta Aisne s'appuie sur des lieux dédiés, des animateurs numériques disponibles sur chaque territoire, du matériel pouvant être mis à disposition.

Une convention partenariale entre la ville de Saint-Quentin et le Greta Aisne permet de mettre à disposition des animateurs numériques, des lieux d'activités et du matériel de la ville de Saint-Quentin afin de promouvoir ses activités numériques la première semaine et d'accompagner le public visé à la réalisation de solutions numériques aux besoins des entreprises du territoire la seconde semaine.

Le Greta Aisne prend en charge les financements des consommables durant tout l'évènement, et propose la rémunération de l'encadrement des animateurs numériques par un système de vacation la seconde semaine.

A cette occasion, une convention de partenariat est établie avec le GRETA AISNE qui organise l'évènement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le principe de réalisation de l'opération ci-dessus exposée ;

2°) d'autoriser Mme le Maire à signer la convention ci-jointe ainsi que tous documents à intervenir dans le cadre de la réalisation de cette opération.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 7. Il s'agit d'une convention de partenariat entre la ville de Saint-Quentin et le GRETA Aisne pour l'organisation du « défi numérique ». Le GRETA du lycée Condorcet est venu nous voir pour nous proposer cette action qui sera reportée. Je crois qu'on a mis des dates au mois d'avril dans la délibération, alors c'est vrai qu'une année comme celle-ci rend les choses assez difficiles sur l'organisation d'événementiels. Aujourd'hui le GRETA nous a donc fait savoir qu'il reporterait la manifestation sur le mois d'octobre, mais elle reste tout à fait pertinente.
Le GRETA entend sensibiliser des publics précaires, salariés précaires et demandeurs d'emplois, à des métiers qui sont des métiers qui recrutent, notamment dans les domaines du numérique. Ils ont pour cela besoin de la mise à disposition de lieux dédiés par la ville de Saint-Quentin, l'intervention d'animateurs de Quentin web et le prêt de matériel. Évidemment nous avons répondu présent à cette demande du Greta. Donc il vous sera proposé de conventionner, même si je le redis, les dates vont bouger. Madame SAILLARD.

Mme SAILLARD - Évidemment cette convention est là pour répondre au « défi numérique ». Concrètement ce qu'on observe dans ce rapport c'est 4 ateliers de 4 personnes, c'est-à-dire 16 personnes concernées pour répondre à ce « défi numérique ». Cela nous paraît trop peu. Sincèrement, comptez-vous répondre au « défi numérique » par ce genre d'action ? Cette convention pour nous est ridicule et nous semble plus un instrument de communication. Les critères pour bénéficier de l'initiation à l'outil numérique sont discriminatoires. C'est vrai vous êtes une femme de défi mais force est de constater que l'évolution du numérique au niveau des services publics et de santé mettent de nombreux Saint-Quentinois sur la touche. Exemple très concret ces derniers temps pour la vaccination. Effectivement Doctissimo, réservé à ceux qui ont Internet et qui maîtrisent l'informatique. Vous allez me dire que c'était doublé d'une plateforme téléphonique mais malheureusement cette plate-forme est souvent surchargée. Le résultat c'est que de nombreux seniors n'ont pu se faire vacciner parce qu'ils n'ont pas pu s'inscrire. Donc que mettrez-vous en place pour permettre aux seniors éloignés du numérique de se faire vacciner ? Ça c'est un défi urgent que vous devez relever, nous vous soutiendrons d'ailleurs dans toutes les mesures que vous pouvez prendre. Pour nous ce rapport est un peu cosmeto qui ne camoufle ni ne solutionne l'illectronisme qui sévit à Saint-Quentin. Donc nous nous abstiendrons. Merci.

Mme MACAREZ - Vous confondez quand même un peu tout Madame SAILLARD. Et je suis quand même surprise qu'en tant que pharmacienne vous ne soyez pas mieux informée que le Saint-Quentinois lambda ou le français lambda qui écoute la radio et les infos. D'abord sur votre petite pique sur la vaccination : le problème de la vaccination en France ce n'est pas le problème de la prise de rendez-vous. Le problème de la vaccination en France c'est le problème du nombre de vaccins. On a à un peu près 10 à 12 000 personnes de plus de 75 ans sur l'arrondissement. Aujourd'hui on vaccine sur le centre du Palais des Sports à raison de 50 personnes par jour. Ce n'est pas un problème numérique, c'est un problème numérique du nombre de vaccins. On ne parle pas de la même chose du tout. C'est pour cela qu'on est tant mobilisé auprès du Gouvernement pour dire « ici on est sur un territoire où le taux d'incidence est supérieur et on a une population âgée importante, ici il faut qu'on arrive à avoir des vaccins en nombre suffisant ». C'est un problème français et tout le monde l'a bien compris.
Après, sur la question de la vaccination, je pense que si le Gouvernement avait été plus clair, les Français étaient tout à fait capables d'attendre. Quand on nous dit « on n'a pas assez de vaccins et il faudra plusieurs mois pour vacciner les plus de 75 ans ». Tout le monde peut le comprendre. Le problème c'est qu'aujourd'hui ils ont fait croire que tout le monde pouvait se faire vacciner en même temps, mais je redis à raison de 50 vaccinations par jour, pour à peu près 12 000 personnes à vacciner, si on n'accélère pas le mouvement ça va durer encore un

certain temps.
Mais il faut faire confiance, je pense que les choses vont s'arranger dans les semaines qui viennent et avec Béatrice BERTEAUX on a plusieurs fois assisté à des visios pour lesquelles on est dans l'attente de chiffres plus importants. Sur la question du numérique, j'y reviens aussi, mais quelle méconnaissance vous avez encore des services municipaux et de la présence municipale dans tous les quartiers de Saint-Quentin ! Pour accompagner les populations si elles avaient des démarches à faire, on est les premiers à dire que les démarches numériques ça peut être compliqué pour un certain nombre de publics fragiles. Nous avons des agents exprès pour ça. Dans chaque centre social, dans chaque lieu municipal dans des quartiers, nous avons ces services-là qui continuent, malgré la crise sanitaire, à agir et à être aux côtés des habitants. On a même d'ailleurs les agents de « Quentin web » qui proposent au téléphone des petits dépannages numériques. Donc ne dites pas que rien n'est fait pour accompagner les populations.
Sur la vaccination d'ailleurs aujourd'hui on ne prend que des rendez-vous par téléphone. Maintenant j'en reviens à la convention du GRETA. C'est presque insultant pour le GRETA. Ce n'est pas la ville de Saint-Quentin qui vient l'inventer, c'est le GRETA qui vient voir la ville de Saint-Quentin en lui disant « parmi une multiplication d'actions que nous avons pour des publics qui sont loin de l'emploi, nous aimerions bien travailler avec vous, parce que vous avez des compétences municipales pour sensibiliser du personnel ». C'est une action parmi d'autres. Et donc on vient conventionner parce qu'on va aider le GRETA dans cette action. Alors de grâce ne mélangez pas tout. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Madame SAILLARD.

Mme SAILLARD - Merci de me redonner la parole. C'est vrai que votre réponse est quand même un petit peu hors sujet. Je n'ai absolument pas mis en cause votre organisation mais c'est vrai que parfois je me dis que je ne vis pas dans le même monde que vous. Parce que ce que je vous raconte c'est un témoignage, ce sont des témoignages vivants de personnes de 80-87 ans qui n'ont pas pu s'inscrire. Donc elles ne savent pas quand est-ce qu'elles se feront vacciner. Donc il y a certainement des loupés. Arrêtez de faire de l'autosatisfaction mais voyez aussi où ça peut pêcher. Moi je vous transmets ce qu'on m'a raconté, voilà. Je pense qu'il faut donner aussi une réponse à ces gens qui se sentent aussi abandonnés. Voilà tout le monde n'a pas été satisfait de la campagne, le 100 % n'existe peut-être pas, mais je pense qu'il faut quand même tendre au meilleur. Et pas toujours s'autosatisfaire de sa politique. Voilà merci. Quant aux vaccinations je ne vous reproche rien effectivement c'est même dû à l'Union européenne et c'est du National. Vous avez fait ce que vous pouvez. Mais c'est vrai que le tout numérique il faut absolument une alternative qui puisse aider les nombreuses personnes qui sont quand même à côté du numérique. Voilà c'était uniquement le but de mon intervention et si vous pouviez renforcer justement vos actions envers ces gens qui sont déconnectés du numérique, ce serait bien, voilà c'est tout, ce n'était pas la peine d'en faire tout un pataquès et de me dire que je n'étais au courant de rien. Que moi professionnelle de santé, je suis complètement à l'ouest, et toujours aussi méprisante. Pourtant la séance avait bien commencé. Ce n'est pas grave, on a l'habitude. Merci mais ce sont des témoignages, d'ailleurs vous avez dû recevoir des lettres si vous recevez votre courrier, vous avez dû recevoir des lettres qui dénoncent ce que je vous ai raconté là. Merci.

Mme MACAREZ - Je ne suis pas sûre que vous ayez écouté ma réponse. Ce qu'on vous a dit sur la vaccination et c'est ça qui est dramatique ce n'est pas un problème numérique, d'ailleurs on ne prend que les rendez-vous au téléphone ce n'est pas le problème qu'il n'y a pas assez de rendez-vous, c'est qu'il n'y a pas assez de vaccins tout simplement.
Pour vous dire ce matin, on a mis en route les 250 rendez-vous pour la semaine, on a refermé

le standard à midi puisque les 250 rendez-vous ont été pris. Quand l'État voudra bien nous donner des centaines et des centaines de vaccins on y arrivera. Je vous invite à lire notre communiqué de presse hebdomadaire puisque que vous y retrouvez les numéros qui sont à disposition des habitants et si vous le souhaitez on peut aussi vous déposer des brochures pour les gens qui passeraient dans votre pharmacie avec les numéros et les contacts que l'on peut avoir soit au téléphone, soit en se déplaçant dans les lieux de quartier.
Et je dirais même mieux, maintenant on a un bus France Service qui va au-devant de la population sur les micros quartiers pour aller échanger et pour aller aussi faire des démarches avec les habitants. Voilà sur ce rapport. J'espère que l'on va pouvoir signer cette convention avec le GRETA. Marie-Laurence MAÎTRE ne prend pas part au vote. Merci de la précision. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 38 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Marie-Laurence MAITRE ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON.

Arrivée de M. Xavier BERTRAND

Délibération 8

ADMINISTRATION GENERALE
HYGIÈNE SALUBRITÉ - Convention de partenariat avec le lycée Colard Noël.
Rapporteur : Mme le Maire

La Ville a été sollicitée par une association et il a été convenu à titre expérimental la construction d'un pigeonnier permettant la régulation de la population des pigeons.

Pour ce faire, il convient de conventionner avec le lycée Colard Noël pour assurer la construction dudit pigeonnier.

Une subvention exceptionnelle de dix mille euros est accordée à l'établissement scolaire pour la fourniture de l'ensemble des matériaux nécessaires à la construction de l'ouvrage. Ce projet permet la valorisation du savoir-faire des étudiants sur des domaines techniques spécifiques (dans le cas présent, maçonnerie et menuiserie notamment).

La convention prendra effet à la date de signature pour une durée de six mois maximum et prendra fin au terme de l'année scolaire 2020/2021.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le modèle de convention de partenariat ci annexé ;

2°) d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention et à accomplir toutes formalités nécessaires en résultant.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 8. Dans le domaine de l'hygiène et de la salubrité nous proposons une convention de partenariat avec le lycée Colard Noël de façon à construire un pigeonnier qui serait mis au sein du quartier de l'Europe, là où nous avons le local espace vert, de façon à essayer, entre autres techniques, à maîtriser la population de pigeons sur le quartier Europe. C'est assez dramatique sur ce secteur, nous avons beaucoup d'interventions à la fois du service hygiène, en lien avec les bailleurs sociaux et les propriétaires de copropriétés. Également avec le centre commercial on a eu bien du mal avec Monique BRY en son temps, à faire accepter par l'assemblée générale de la copropriété, la pose d'un certain nombre de dispositifs et on a donc une surpopulation de pigeons dans le quartier.
Nous avons été approchés par une association qui souhaite mettre en place ce type de dispositif et pouvoir le gérer ensuite, et nous avons pour cela travaillé avec le lycée Colard Noël dont les jeunes pourraient venir fabriquer ce pigeonnier. Avez-vous des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

M. Louis SAPHORES ne prend pas part au vote.

Délibération 9

ENVIRONNEMENT
Approbation de la déclaration d'Edimbourg.
Rapporteur : Mme le Maire

Signataire de la Déclaration universelle des droits de l'humanité depuis novembre 2018, la ville de Saint-Quentin souhaite aujourd'hui adopter la déclaration d'Edimbourg.

L'association « France urbaine » a été contactée par le gouvernement écossais qui souhaite que le maximum de villes et agglomérations françaises signent la Déclaration d'Édimbourg. Par ailleurs l'association « Villes de France » a également sollicité la signature de la ville de Saint-Quentin.

Cette Déclaration, publiée par les gouvernements infranationaux et locaux du monde entier le 31 août 2020, demande à la Convention sur la diversité biologique (CDB) de prendre des mesures fortes et audacieuses pour enrayer efficacement la perte de biodiversité.

Cette déclaration a déjà été signée par des organisations supranationales, nationales et infranationales, comme par exemple : l'Allemagne (Secrétariat d'Etat pour l'Environnement, le Changement climatique et la Réforme agraire), la ville de Bonn (Allemagne), le Pays de Galles (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et des Affaires rurales), la ville de Växjo (Suède), le Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (Quebec), le Comité européen des Régions.

En France, les signataires sont : les villes d'Amiens, Besançon, Clermont-Ferrand, Dijon, Rouen, Tours, Saint-Denis et la ville et Eurométropole de Strasbourg ainsi que la Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud.

Les ambitions de ce texte sont les suivants :

- réaliser les objectifs de développement durable des Nations Unies dans le domaine de la biodiversité, en réaffirmant la nécessité pour l'humanité de vivre pleinement en harmonie avec la nature ;

- assurer la sécurité alimentaire, la santé humaine et tous les moyens de subsistance essentiels tout en évitant ou atténuant les effets négatifs du développement urbain et de tous les secteurs productifs sur les écosystèmes ;

- élaborer des solutions en matière de gouvernance et de financements contre les facteurs directs et indirects qui menacent la biodiversité ;

- affirmer la responsabilité et la compétence des collectivités locales dans la conservation et la restauration des équilibres naturels ;

- adopter une approche collaborative et participative pour garantir le rôle essentiel des femmes, des jeunes, des organisations non gouvernementales, de la société civile en général dans la prise de décision et l'action publique ;

- encourager l'engagement responsable du secteur privé, y compris financier ;

- veiller à une utilisation durable et un partage équitable des ressources naturelles.

Cette signature s'inscrit dans la continuité de l'engagement municipal ambitieux porté par la Ville en faveur du développement durable.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la signature par Madame le Maire de la déclaration ci-annexée.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 9. Approbation de la Déclaration d'Édimbourg.
Dans le cadre des actions de développement durable il y a plusieurs niveaux. Il y a les actions du quotidien et il y a des actions de long terme, avec des investissements. Il y a aussi le fait de s'inscrire dans des démarches qui sont faites ou qui sont demandées par d'autres, et c'est le cas avec cette déclaration d'Édimbourg. On a été sollicité par deux associations : l'association France Urbaine qui est une association de collectivités, présente sur l'ensemble du territoire français, ainsi que l'association Villes de France pour signer cette déclaration d'Édimbourg. Comme nous sommes engagés sur les questions de développement durable, on l'a vu au travers des différents conseils : conseil municipal et conseil de communauté, au travers d'un certain nombre de programmations. Nous avons souhaité répondre favorablement à leur demande. Nous vous proposons donc cet après-midi cette déclaration d'Édimbourg. Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY - Merci Madame le Maire. Chers collègues, Vous nous proposez de voter en faveur d'un texte qui promeut la préservation de la biodiversité. Je serais tenté de dire « qui serait contre par principe à la préservation de la biodiversité ? Personne évidemment ».
Alors entrons dans le cœur de ce rapport et ma première réflexion est que ce texte est une excellente illustration de ce qu'est un effet barnum. Alors l'effet barnum c'est la technique rhétorique que l'on emploie par exemple dans les horoscopes. Il s'agit d'utiliser des propos suffisamment vagues pour que tout le monde s'y retrouve, alors que sur le fond rien n'est dit. Et c'est ce qui est fait dans ce texte qui est creux. Exemple, je cite « nous appelons donc les gouvernements infranationaux, les villes et les autorités locales à prendre des mesures fortes et audacieuses ». La belle affaire, nous n'en saurons pas plus.
Seconde réflexion, ce texte appelle à des vœux totalement abscons. Alors je vais citer un exemple un peu long mais je trouve qu'il est assez emblématique de ce que l'on trouve dans ce document. Donc je cite « soutenir l'adoption lors de la quinzième conférence des parties de la CDB, entre parenthèses CDP-15, d'une nouvelle décision portant spécifiquement sur une plus grande inclusion des gouvernements infranationaux, des villes et des autorités locales dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 qui s'appuie sur et renouvelle le plan d'action sur les gouvernements infranationaux, les villes et les autres autorités locales pour la biodiversité 2011 – 2020 tel qu'approuvé par la décision X22 ». J'arrête là ma lecture, je pense que la mascarade est suffisamment visible.
Troisième réflexion. Il y les mots : ce texte ; il y a les actes. Alors pour moi soutenir la biodiversité ce n'est pas encourager la mise en cage d'animaux. Vous savez très bien que les zoos, parce que c'est une industrie, dans leur globalité, entrainent de facto, en bout de chaîne du prélèvement d'animaux sauvages dans leur environnement. Le zoo de Saint-Quentin qui se met en place participe indirectement à cet état de fait.
Soutenir la biodiversité, ce n'est pas voter contre le moratoire sur le glyphosate. Le député de votre majorité l'a fait. Je n'ai pas entendu la municipalité s'en émouvoir. Soutenir la biodiversité ce n'est pas voter contre davantage de repas sans pesticide dans les cantines

scolaires. La sénatrice de votre majorité l'a fait. Aucune réaction de cette municipalité. Alors oui, on peut se donner bonne conscience en signant des appels pour surfer sur la vague environnementale mais en l'espèce, ce texte est juste décoratif.

Mme MACAREZ – M. CALON.

M. CALON – Merci Madame le Maire. Donc cette déclaration nous interroge malgré les belles propositions, belles paroles, alors quelle concrétisation pour la Ville ? Quels objectifs ? Quel calendrier, à quelle échéance ? Est-ce que les habitants vont être associés aux décisions qui seront prises ? Alors nous, nous avons des propositions bien sûr pour préserver cette biodiversité. Saint-Quentin et plus globalement la Communauté d'Agglomération peut soutenir le développement de l'agriculture biologique, aider les paysans qui sont en agriculture conventionnelle à se passer d'intrants, puisque les intrants détruisent la biodiversité, les oiseaux, les pollinisateurs, les insectes. Également encourager la polyculture plutôt que la monoculture. Nous pourrions approvisionner les cantines scolaires avec des produits biologiques, plutôt qu'avec des produits industriels. Le summum serait d'avoir des produits biologiques bruts cuisinés sur place car un produit industriel biologique reste un produit industriel. La ville peut également organiser à fréquence régulière des marchés de producteurs locaux avec des produits biologiques. Il faudrait également envisager la plantation de haies et d'espaces verts pour préserver cette biodiversité. Et réfléchir à la question des transports qui sont très polluants et les infrastructures de transports rognent sur les habitats de la faune et de la flore. Nous espérons que la signature de cette charte ne sera pas comme l'Accord de Paris sur la COP21 qui n'était que de la poudre aux yeux. Autre remarque sur cette déclaration, il est inscrit, je note : « adopter une approche collaborative et participative pour garantir le rôle essentiel des femmes, des jeunes, des organisations non gouvernementales de la société civile en général dans la prise de décision à l'action publique ». Alors quelles sont vos ambitions pour Saint-Quentin ? Il existe des conseils de quartier qui associent la société civile, mais est-ce qu'ils sont suffisants ? D'ailleurs quel impact ont-ils ? Sont-ils consultés en amont des conseils municipaux ? Nous aimerions avoir un bilan sur ses conseils ; et donc avoir des conseils citoyens sur la biodiversité. Je vous remercie.

Mme MACAREZ - Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT - Merci Madame le Maire. Pour être dans la continuité de ce rapport, nous voulions interpeller sur le fait que nous sommes actuellement dans le mois appelé « mois mondial des zones humides ». Et en cela venir sur le fait que le Marais d'Isle est l'une des plus belles zones humides de notre région. Pour rappel une zone humide est un milieu rare qui contribue à la continuité écologique. Les zones humides contribuent à la biodiversité, à la préservation des ressources en eau et à la prévention des risques naturels, telles que les sécheresses ou les inondations. Si elles peuvent être le lieu des productions biologiques, elles ont aussi un rôle pédagogique. Et c'est sûr ça que je voulais vous interpeller aujourd'hui. On regrette qu'il n'y ait plus autant de guides aujourd'hui au Marais d'Isle, au-delà de la situation sanitaire on en est bien conscient, et que des actions pédagogiques soient faites en direction des enfants dans ce Marais d'Isle car c'est aussi une façon d'interpeller la jeunesse et les citoyens et citoyennes pour qu'ils se sentent investis dans la question de l'écologie. Voilà, que cette question de l'écologie soit de plus en plus abordable pour le grand public. Donc nous espérons que des actions pédagogiques seront de nouveau mises en place et avec de plus en plus d'enthousiasme et de résonance. Je vous remercie.

Mme MACAREZ - Merci. Monsieur DUDEBOUT.

M. DUDEBOUT - Merci Madame le Maire. Pour répondre à Monsieur CALON qui s'interrogeait sur notre fonctionnement de démocratie participative, de participation citoyenne et sur les questions environnementales. A Saint-Quentin il y a 12 instances consultatives, des conseils de quartier, un conseil des jeunes, un conseil des aînés, un conseil du commerce. Il y a aussi une démarche « Ville amie des aînés » et on est plutôt bien avancé sur les questions de participation citoyenne. A tel point que nous sommes aujourd'hui dans un programme européen qui s'appelle URBACT avec des villes européennes qui sont très en avance sur les questions de participation citoyenne. Cependant j'entends quand même la question qui est de dire « mais est-ce suffisant ? ». Non. On en est bien conscient ; on a toujours envie d'aller plus loin et c'est aussi pour ça qu'on a proposé lors de la dernière campagne municipale et qu'on va rendre tout cela opérant pendant ce mandat. On a proposé d'aller plus loin sur ces questions-là, ce sera la mise en place d'un budget participatif, ce sera la question de la mise en place d'une plateforme citoyenne qui permet aussi de rapprocher celles et ceux qui souhaiteraient participer mais qui ne peuvent pas le faire parce que leur emploi du temps ne leur permet pas ; c'est d'être dans une nouvelle façon aussi de coconstruire avec la population, c'est-à-dire d'associer le plus en amont possible des projets municipaux, les habitants, les riverains quand il s'agit de projets qui ne sont qu'à l'échelle d'un quartier, mais aussi sur des politiques beaucoup plus générales et on a fort à parier que dans les années qui viennent c'est ce qui nous permettra aussi d'être davantage juste dans les choix que nous opérons avec les habitants.

Mme MACAREZ - Merci beaucoup pour ces précisions. M. MAGNIEZ.

M. MAGNIEZ - Peut-être simplement pour répondre. C'est un texte auquel je tiens beaucoup et je ne suis pas le seul puisqu'il y a quand même énormément de collectivités qui l'ont déjà signé. Donc si Monsieur TOURNAY veut absolument expliquer aux signataires actuels que ce sont des imbéciles je lui souhaite bon courage, parce que dire que c'est un texte creux c'est quand même difficile. Alors c'est un texte à visée internationale, c'est un texte qui est une traduction de l'anglais et évidemment si on s'intéresse au style de rédaction on peut bien trouver quelques phrases qui sont longues et auxquelles on pourrait rajouter quelques points. Enfin à mon avis ça ne semble pas l'essentiel du sujet de s'intéresser à la ponctuation du texte plutôt que de s'intéresser au fond. Alors il n'est pas si abscons que ça ce texte, puisque les actions et les volontés sont clairement définies. Après c'est à chaque collectivité de mettre en place un certain nombre d'actions et au niveau de Saint-Quentin on développe les questions qui sont en lien avec les sciences participatives. Il y a beaucoup de réflexions qui sont déjà lancées sur les questions d'éclairage, sur les corridors écologiques, le Musée des Papillons, les centres sociaux. Je parle sous le contrôle de Marie-Laurence MAÎTRE. Il y a déjà énormément d'actions qui sont faites de manière générale et c'est vrai que c'est dommage de le balayer d'un revers de main en disant tout ça ce sont des calembredaines et puis passons à autre chose. Par contre j'ai beaucoup apprécié des interventions plus constructives qui abordent des thèmes sérieux, qui font des propositions. J'ai même entendu le mot d'espoir et d'espérance donc je suis ravi, et bien sûr sur les zones humides, je pense que Xavier BERTRAND vice-président en charge de la biodiversité des territoires sera encore plus à même que moi pour en parler. Mais je fais remarquer que le parc d'Isle a communiqué sur ces zones humides, qu'il y a de belles expositions, que les actions pédagogiques à ma connaissance sont toujours en cours alors peut-être que la période Covid a peut-être mis ça un petit peu en suspens pour l'instant, mais voilà ces actions pédagogiques elles existent, elles se développent et donc c'est un petit peu dommage de rejeter d'un coup d'un seul un texte comme ça. Ce n'est pas un pur effet barnum c'est quelque chose de très sérieux et qui engage au niveau international et dans lequel Saint-Quentin à toute sa place. Merci.

Mme MACAREZ - Merci pour ces précisions. Monsieur BERTRAND.

M. BERTRAND - Merci Madame le Maire. Je ne voudrais pas revenir sur l'historique de barnum qui offrait à la fois de l'animation, des distractions à un public qui n'en connaissait pas à l'époque. Ce n'est pas tout à fait la version que vient de donner à l'instant Monsieur TOURNAY. Je ne me trompe pas d'enceinte Madame le Maire on est bien ici au sein du conseil municipal pas de la com d'agglo. Mais ce que je veux dire c'est que ce que vous proposez aujourd'hui à notre assemblée a une totale légitimité ici à Saint-Quentin. Parce que ça fait bien bien longtemps que les maires successifs : Jacques BRACONNIER, Daniel LE MEUR, Pierre ANDRÉ, moi-même et vous-même, sommes dans la lignée d'être véritablement un modèle en terme de biodiversité et en termes environnementaux. C'est la seule réserve naturelle qui existe au cœur d'une ville, la seule. Et qu'on a bien l'intention non seulement de continuer à la préserver, mais de développer aussi tout ce qui est éducation, éducation populaire pour ces jeunes. Alors c'est vrai qu'il y a une année 2020 je n'ai pas besoin d'y revenir qui ne nous a pas permis de travailler comme nous voudrions. C 'est vrai pour les activités liées aux bacôves, c'est vrai aussi pour les sorties pédagogiques mais il est hors de question, hors de question de diminuer quoi que ce soit de ce qui se fait. Par contre je voudrais juste préciser une chose c'est qu'il n'est toujours pas question d'aller dans la réserve naturelle ou dans le Marais parce que c'est strictement interdit et même quand à l'époque j'avais voulu mettre en place les bacôves et Denise LEFBVRE aussi avait été artisan de cette politique, les bacôves s'arrêtent à la limite, à la frontière entre guillemets de cette réserve. C'est aussi pour ça qu'on a mis en place des webcams qui nous permettent d'y aller sans y pénétrer, mais une chose est certaine compte tenu de ce que nous faisons à Saint-Quentin depuis bien longtemps, aujourd'hui rejoindre cet appel trouve une vraie et profonde légitimité. Nous en sommes très très fiers.

Mme MACAREZ - Merci beaucoup. Madame SAILLARD.

Mme SAILLARD - Évidemment c'est une évidence pour nous d'approuver la déclaration d'Édimbourg. Respecter la biodiversité c'est-à-dire la nature pour préserver l'humain aurait dû être l'engagement fondamental de toutes les politiques au pouvoir depuis 40 ans. Vos politiques menées depuis 10 ans d'ailleurs nous laissent sceptiques quant à votre honnêteté écologique par rapport à cette déclaration. En effet quelle cohérence entre le parc animalier et la préservation de la biodiversité ? Quelle cohérence entre la bétonisation des terres agricoles en zone commerciale pour le groupe Mulliez qui fait fabriquer à l'autre bout du monde pour les pauvres de Saint-Quentin ? Quelle cohérence quand la Ville a permis l'installation d'autant de fast-foods et la sécurité alimentaire et la santé humaine ? La déclaration d'Édimbourg note également le rôle essentiel que jouent les peuples autochtones et les communautés locales dans la prise de décision. A Saint-Quentin pouvez-vous nous développer qui sont-ils ces peuples autochtones ? En fait cette déclaration est une ode au localisme, au respect de l'identité des peuples dans la gouvernance des collectivités. Vous et votre exécutif qui appartenez aux familles politiques qui ont soutenu ce mondialisme sans frontière, sans respect des peuples et de la nature, aujourd'hui faites un virage à 180 degrés. On aimerait vous faire confiance. Pour nous cette signature de votre part a un petit air d'hypocrisie, mais nous vous laissons le bénéfice du doute. Cette signature vous engage, d'ailleurs quelle sera votre première mesure pour honorer cette déclaration ? Évidemment nous voterons pour cette déclaration.

Mme MACAREZ – Il faudrait savoir si elle est bien rédigée, si elle est intéressante ou pas. Je

n'ai pas tout à fait compris la teneur de votre propos. Tant mieux si vous votez avec nous pour cette déclaration d'Édimbourg.
Je pense qu'on a fait le tour d'un certain nombre de sujets, je l'avais d'ailleurs dit en préambule ou en introduction, il y a différentes manières d'agir sur les questions de développement durable. Il y a le fait de s'inscrire dans des démarches qui sont des démarches internationales et nationales avec ce type de texte. Après, il y a l'exercice de la politique au quotidien avec un certain nombre d'actions. Je ne vais pas mésestimer le fait que sur les derniers conseils avec Agnès POTEL mais aussi avec Xavier BERTRAND et Michel MAGNIEZ on a présenté un certain nombre de programmes opérationnels. Je pense particulièrement au plan climat-énergie territorial avec un certain nombre d'actions qui se mettent en place. Je voudrais citer simplement un appel à candidature auquel on va répondre et qui illustre une action en particulier puisque vous en voulez une : Il y a la possibilité de répondre à un appel sur la création d'un atlas de la biodiversité. Avec à la fois Xavier BERTRAND, Michel MAGNIEZ et Agnès POTEL, nous en avons discuté et nous allons répondre. Je ne sais pas si on sera retenu, en tout cas on a des arguments intéressants. Puis Madame SAILLARD je suis désolée mais je ne peux pas vous laisser dire que rien n'a été fait ici, Xavier BERTRAND l'a très bien rappelé, on a une réserve naturelle présente depuis extrêmement longtemps sur le cœur de ville. La préservation des zones humides et du Marais d'Isle, si ça ce n'est pas un sacré atout qui a été mis en valeur par les différents maires et élus successifs sur le territoire, je ne sais pas ce qu'on doit raconter. Voilà pour cette déclaration. Je soumets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 41 voix pour et 2 voix contre et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON.

Délibération 10

ENFANCE JEUNESSE
Candidature au label "Ville amie des Enfants" - Convention de partenariat avec l'UNICEF.
Rapporteur : Mme le Maire

La Ville de Saint-Quentin souhaite devenir partenaire de l'UNICEF France et d'obtenir le titre « Ville amie des enfants » pour le présent mandat 2020/2026.

Pour obtenir ce titre, la Ville de Saint-Quentin doit confirmer son intention de candidater et devenir partenaire de l'UNICEF France. Ce processus de candidature a vocation

d'élaborer et de présenter à l'UNICEF France un plan d'action municipal 2020/2026 pour l'Enfance et la Jeunesse.

Le coût annuel de l'adhésion est de 200 €/an pour la collectivité.

Ce plan d'action 2020/2026 reposera sur les engagements suivants, communs à toutes les villes du réseau :

- le bien-être de chaque enfant et chaque jeune ;
- la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité ;
- un parcours éducatif de qualité ;
- la participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune ;
- le partenariat avec l'UNICEF France.

Au-delà des actions pour lesquelles la Ville souhaitera spécifiquement s'engager, il est précisé que l'appartenance au réseau « Ville amie des enfants » l'UNICEF France demande à toutes les Collectivités d'affirmer leur engagement à :

• Élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville en collaboration avec l'ensemble des élus, des agents de la Collectivité et des habitants du Territoire ;

• Permettre la formation des élus et agents de la Collectivité aux droits de l'enfant et à leur application sur le Territoire ;

• Concevoir, approuver et mettre en œuvre un plan d'action pour être « Ville amie des enfants » pendant la durée du mandat municipal, et ce, en étroite collaboration avec l'UNICEF France et ses partenaires éventuels. La participation active aux groupes de travail et de réflexion thématiques ou généralistes liés aux engagements et recommandations « Ville amie des enfants » est fortement recommandée ;

• Suivre les progrès accomplis au regard des objectifs du plan d'action et assurer la collecte des données pertinentes, dans le but d'identifier et de pallier les obstacles potentiels à la mise en œuvre de ce plan d'action ;

• Communiquer sur l'appartenance de la Ville au réseau « Ville amie des enfants » pour en partager la philosophie et ses objectifs. Diffuser largement les actions et progrès accomplis auprès des enfants, des jeunes et auprès de l'ensemble de la population du Territoire.

• Mettre en œuvre une consultation nationale des 6/18 ans de l'UNICEF France au moins une fois durant le mandat municipal et extraire la matière à réflexion des créations locales de résultats ;

• Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant, chaque année, la journée mondiale des « Droits de l'Enfant », **le 20 novembre**. Participer chaque année au minimum à un événement ou projet de sensibilisation et d'engagement de l'UNICEF France destinés à accompagner enfants et adultes sur la nécessité de l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en France et à travers le monde. Il peut s'agir notamment du Prix « UNICEF de littérature jeunesse », de « la Nuit de l'Eau », « d'UNIday » ou de tout

autre projet non existant à ce jour. L'ensemble de ces éléments sont disponibles en téléchargement libre sur le site www.myunicef.fr ;

• Accompagner et d'encourager l'implication des Comités et délégations bénévoles locales de l'UNICEF France à mener l'ensemble des actions de sensibilisation, d'engagement et de solidarité sur le Territoire.

Ce partenariat sera inscrit dans le cadre d'une convention qui sera élaborée après validation de la candidature de la Ville de Saint-Quentin.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser Mme le Maire à candidater au partenariat avec UNICEF France afin d'obtenir le titre de « Ville amie des Enfants » dans l'objectif de développer un plan d'action municipal 2020/2026 pour l'Enfance et la Jeunesse ;

2°) d'autoriser Mme le maire à signer tout document permettant la mise en œuvre et la réalisation des projets en découlant.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 10. Candidature au label « Ville amie des enfants ». Nous avons travaillé au précédent mandat avec un certain nombre d'élus mais également avec Monique DHIRSON, Thomas DUDEBOUT, sur un label qui s'appelait « Ville amie des aînés », avec l'OMS, qui nous a vraiment réussi puisqu'on a pu travailler avec tous les partenaires, les entreprises, les associations, les institutions, pour améliorer la vie des personnes âgées dans la Ville.
Quand on s'est inscrit dans le cadre de ce label à l'époque, on a cherché à travailler sur tous les domaines d'activités qui pouvaient avoir un intérêt pour les personnes âgées. C'est un peu ce qu'on propose aujourd'hui avec le programme « Ville amie des enfants » qui est mis en place par l'UNICEF. Avec Françoise JACOB et un certain nombre d'élus qui sont engagés pour la jeunesse, nous pensons qu'il sera profitable de pouvoir bénéficier de ce programme au moment où nous allons recommencer à travailler sur notre programme éducatif territorial pendant un certain nombre d'années pour protéger, pour accompagner les enfants. Cela fait partie des politiques prioritaires de la ville de Saint-Quentin, tout au long de l'année, et des financements les plus importants comme on va le voir au travers de plusieurs délibérations. On a vraiment envie de rejoindre ce programme qui est d'ailleurs valorisé également par l'Association des Maires de France. M. ANETTE.

M. ANETTE - Merci Madame le Maire. Bien entendu une convention en partenariat avec l'UNICEF dans le but de finaliser un plan d'actions pour l'enfance et la jeunesse nous voterons pour. Les engagements sont ambitieux, nous le notons, surtout compte tenu du niveau d'instruction à Saint-Quentin dont nous avons eu un aperçu sur le rapport sur l'égalité homme-femme au dernier conseil municipal. Alors 2 questions que nous nous posons : pouvez-vous nous donner des exemples concrets de mesures prises au niveau municipal pour honorer ces engagements. Et à posteriori pourriez-vous nous en faire une évaluation ? Je vous remercie beaucoup.

Mme MACAREZ - Monsieur CALON.

M. CALON - Merci Madame le Maire. Nous nous réjouissons de cette candidature au label « Ville amie des enfants ». Effectivement pourriez-vous nous donner des détails sur le plan d'action qui sera mis en œuvre. Il nous semble primordial de veiller à ce que chaque enfant ait les outils nécessaires pour travailler à l'école, que ce soient les fournitures scolaires, les livres, le matériel et mettre l'accent sur la santé scolaire et le périscolaire. Je vous remercie.

Mme MACAREZ - Merci pour vos interventions. Nous allons actualiser notre programme éducatif territorial qui intervient dans beaucoup de domaines de la vie de l'enfant.
D'abord la petite enfance, ces dernières années nous avons pu avoir 200 places supplémentaires pour les structures d'accueil de la petite enfance. Ensuite tout ce qui se passe à l'école primaire et Monsieur ANETTE vous évoquiez des résultats. On peut donner des résultats pour ce qu'on met en place nous-même, par exemple des clubs de lecture, les clubs de mathématiques, en fin d'année sur les groupes d'enfants on est en capacité de pouvoir évaluer les progrès. Je ne les ai plus tout à fait en tête mais ce que je sais pour les clubs de lecture c'est que généralement la quasi-totalité des enfants sont sortis de la zone de grande difficulté quand ils terminent les groupes, qui sont des groupes avec vraiment un petit nombre d'enfants. Donc c'est extrêmement important.
Ensuite nous avons toute l'action en périscolaire où nous intervenons beaucoup avec Françoise JACOB et Dany MARQUETTE, à la fois par la création de centres de loisirs mais aussi de garderies dans les écoles et de temps en cantine, qui soient des temps profitables.
On a aujourd'hui je crois 14 ou 15 garderies dans les écoles. On a repris à la rentrée 2020 une garderie sur Lyon Jumentier. On s'est retrouvé en difficulté fin décembre, au dernier moment, sur les écoles Monplaisir et Paringault et on a répondu en offrant un service supplémentaire, on a eu l'occasion d'y passer. Depuis le 4 janvier il y a donc une garderie présente au sein de cette école et on met en place sur le mois de février également une proposition pour le soir pour les enfants de l'école Corrette. On a encore d'autres projets qu'on ne peut pas encore dévoiler sur d'autres écoles en ce qui concerne les garderies.
C'est aussi tout le travail que nous faisons sur le sport, sur la culture, je pense au programme DEMOS, je pense à la sensibilisation au sport avec les clubs sportifs ou avec les éducateurs de la Ville.
C'est également tout l'engagement qui est le nôtre avec les élus de la communauté d'agglomération sur le développement des études supérieures à Saint-Quentin. Là aussi on a fait de gros progrès : 400 étudiants de plus en 4 années. On a recompté à la rentrée, ce sont vraiment de gros progrès et on va continuer en défendant des programmes de niveaux d'enseignement supérieur qui correspondent aux besoins des entreprises locales mais aussi aux nouveaux emplois. Au mois de septembre de cette année nous aurons par exemple l'ouverture d'une antenne de l'Institut d'Administration des Entreprises, l'IAE, qui est quasiment une école de commerce, tout en présentant l'avantage d'être publique. Ce n'est pas du tout le même coût d'accès pour les jeunes, bien qu'elle soit très reconnue en terme de diplôme par les entreprises. Ça aussi c'est quelque chose de profitable. Je ne veux pas être trop longue mais voilà le type d'actions qui pourront être menées.
Je vais laisser Françoise JACOB compléter et je voulais aussi indiquer qu'avec Jean-Michel BERTONNET qui est Président de la Maison de l'Emploi et Freddy GRZEZICZAK, on est actuellement très attentifs à la situation des étudiants, parce que c'est aussi un moment très particulier, en soutien notamment alimentaire ou sur d'autres actions pour lutter contre la précarité puisque les étudiants aujourd'hui, en dehors du fait qu'ils sont isolés, ne peuvent pas accéder facilement à de petits jobs et de ce fait-là ont des difficultés parfois pour pouvoir se nourrir ou vivre décemment. On y est donc extrêmement attentifs. Françoise JACOB a la parole.

Mme JACOB – Merci Madame le Maire. Je voulais juste compléter un petit peu tout ce que vous avez dit dans la mesure où l'an dernier nous étions prêts à rentrer dans l'action bourse au carbone scolaire, de façon à inciter tous les enfants dans les écoles à faire des actions pour économiser le CO2 et en fait malheureusement avec la crise ça n'a pas pu se faire, et nous sommes en train de relancer cette action pour qu'elle puisse être mise je l'espère en action début septembre. Dans les actions aussi dans ce cadre de « Ville amie des enfants » on souhaite participer à la Journée Internationale des Droits des Enfants au mois de novembre par une grande action sur la ville de Saint-Quentin, transversale avec les différents services de la Ville. Des spectacles, des animations. Voilà, donc je pense que rentrer dans ce système nous permettra de valoriser toutes les actions qui sont faites sur Saint-Quentin.

Mme MACAREZ – M. CALON.

M. CALON – Oui, une question Madame le Maire. Est-ce qu'il y a des projets de végétalisation des cours d'écoles ? C'est important pour le bien-être des enfants, pour l'environnement, la biodiversité justement. Il y a des villes qui font ça en France et dans le monde entier. Donc ça pourrait être un projet intéressant à faire à Saint-Quentin. Je sais que des directeurs d'écoles sont en pointe sur cette question. Merci.

Mme MACAREZ – Mme JACOB.

Mme JACOB - Pour répondre à votre question, nous avons à l'étude un projet sur l'école Clin. Et nous allons pouvoir je pense cet été, faire déjà de la végétalisation. Progressivement pour le moment en installant des jardins dans lesquels pourront, notamment à la demande du Directeur, être plantées des plantes mellifères pour attirer les insectes. Voilà il y a un projet en cours sur l'école Clin élémentaire.

Mme MACAREZ -En dehors des écoles on a aussi, avec la démocratie de proximité et les conseils de quartiers, d'autres projets qui sont en cours à l'échelle de l'ensemble des quartiers. On aura l'occasion d'en reparler, y compris dans le cadre de la rénovation urbaine, peut-être une grande parcelle sur le quartier de l'Europe, on est en train de nouer des partenariats avec Monique BRY. On verra comment cela peut avancer. Je soumets aux voix cette délibération d'adoption au programme « Ville amis des enfants » avec la convention de partenariat avec l'UNICEF. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 11

ENSEIGNEMENT
Programmation des actions de la cité éducative.
Rapporteur : Mme le Maire

La Ville de Saint-Quentin figure parmi les 80 territoires retenus au niveau national pour le label « Cité Educative » et bénéficie, à ce titre, de moyens financiers supplémentaires pour poursuivre et renforcer sa politique dédiée à la petite-enfance, à l'enfance et à la jeunesse.

Dans ce cadre, six axes de travail ont été définis :

- Favoriser les fondamentaux et la réussite éducative (apprentissage, méthode, innovations),
- Renforcer les alliances éducatives et accompagner la parentalité pour conforter la persévérance scolaire et lutter contre le décrochage,
- Promouvoir l'ouverture culturelle et transversale et encourager la mobilité, notamment à travers l'immersion linguistique,
- S'engager pour une école inclusive, donner l'accès à l'Education pour tous,
- Se tourner vers les filières d'excellence, le numérique et la robonumérique au service de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme,
- Préparer les citoyens de demain et développer les parcours éducatifs des élèves.

Un partenariat actif entre tous les acteurs de la communauté éducative a permis de construire un plan prévisionnel d'actions jusqu'en 2022, élaboré en fonction des besoins clairement identifiés sur les deux quartiers retenus (Europe et Vermandois), incluant des actions existantes mais également des actions à créer ou développer.

Ce plan d'actions est financé par l'Etat à hauteur de 750 000 € sur la période concernée (705 000 € pour les projets menés par la Collectivité et 45 000 € pour ceux menés par l'Education nationale).

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la programmation prévisionnelle de l'année 2021 présentée en annexe.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la programmation prévisionnelle de la Cité Educative pour l'année 2021 ;

2°) d'autoriser Mme le Maire à signer tout document y référant et à accomplir toute formalité en résultant.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 11. Programmation des actions de la cité éducative. On avait là aussi candidaté pour obtenir des fonds en soutien aux actions à destination des enfants. Des enfants plus en difficultés des secteurs des collèges Montaigne et Hanotaux.

Nous avons obtenu 750 000 €, c'est important et il y a un très gros travail en partenariat avec l'Éducation Nationale, les acteurs de terrain, les associations et les institutions pour ces deux quartiers. Ce que l'on vous propose aujourd'hui c'est le programme d'action 2021 qui sera mis en place à la fois dans les établissements scolaires et dans les quartiers à destination de ces enfants. Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT - Merci Madame le Maire. Donc vous l'avez dit 750 000 € c'est une vraie somme et nous nous réjouissons vraiment qu'une telle somme puisse aller en direction d'une cité éducative. En lisant le rapport, on se rend compte qu'on ne comprend pas bien comment va être donné l'argent, comment va être fléché cet argent ? Donc on voudrait plus de précisions s'il vous plaît. On voudrait aussi faire la remarque qu'il y a beaucoup de projets qui sont déjà en place à Saint-Quentin et va-t-il y avoir de nouveaux projets proposés avec cette énorme somme ? Autre point, on a été interpellé par l'absence de projet autour de la mobilité linguistique, qui pourtant nous semble important dans une société où l'international est indispensable pour évoluer. Donc y a-t-il possibilité de mettre de tels projets en place sur cette mobilité linguistique ? Et un dernier détail, il y a dans ce rapport une citation que je vais vous donner qui nous a interpellé « donner accès au numérique à tous les citoyens et leur apporter un soutien nécessaire pour les démarches en ligne, administratives ou liées à la scolarité ». Cette possibilité ne concerne pas directement la jeunesse. Donc voilà on s'est interrogé sur le pourquoi de sa présence dans le document. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Merci. Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY - Merci Madame le Maire. En préambule il nous semble important de réaffirmer ici notre désaccord, non pas avec les actions présentées, certaines sont pertinentes, mais avec la logique qui sous-tend les cités éducatives. Et je m'en explique. Le discours officiel est le suivant : « permettre à des quartiers d'améliorer la réussite à l'école par le biais de prise en charge extra-scolaires » le tableau des actions présenté ce jour en est l'illustration. Sauf que la réalité est bien plus contrastée car nous sommes de ceux qui voient dans l'action du Ministère de l'Éducation Nationale, une volonté d'en finir avec l'éducation prioritaire. Premier point, avec ces cités éducatives, ces « territoires apprenants » je cite, d'inspiration clairement néolibérale, on tente d'imposer l'idée que l'on pourrait apprendre et se former partout ailleurs qu'à l'école, et de facto cela revient à affaiblir un service public d'éducation de qualité. Second point, ces cités éducatives sont le point d'ancrage à la généralisation de la contractualisation entre les établissements et l'administration. En d'autres mots le renouvellement de ses nouvelles ressources sera fonction des résultats contractualisés. Alors je résume : l'Éducation Nationale contractualise et laisse filer ses prérogatives via l'extrascolaire. Et preuve en est, dans le même temps, on ferme des postes d'enseignants. Dans l'Aisne les mesures de carte scolaire à ce jour annoncées concernent 14 ouvertures de classes pour 37 fermetures, soit 17 classes supprimées. Pour Saint-Quentin c'est encore trois classes de perdues. Que compte faire la majorité cette fois ? Accompagner ou faire mine de s'opposer ? Cela revient au même. Alors en définitive on retire des moyens à l'école, regardez ce qui se passe dans l'Aisne, on ferme des réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficultés, en faisant croire que c'est en externalisant la difficulté scolaire que l'on va la résoudre. Le jour inéluctable où le Gouvernement fermera les vannes financières de ces cités éducatives nous aurons tout perdu. Je vous remercie.

Mme MACAREZ - Il y a un point où je vous rejoins, c'est qu'il faut être attentif à la fin des 3 ans pour savoir ce qu'il va se passer après en terme de cofinancement. Mais il n'était pas question de rater le coche pour les enfants qui peuvent en bénéficier. En revanche, peut-être

que ça ne transparaît pas au regard de cette délibération parce qu'elle concerne la ville de Saint-Quentin, il s'agit bien d'actions qui peuvent avoir lieu sur temps scolaire, au collège ou dans les écoles, et également sur temps extra-scolaire.
Ce que je trouve vraiment intéressant dans la démarche c'est que pour la première fois on peut réellement se parler et travailler en partenariat avec l'Éducation Nationale en dehors des écoles primaires puisque vous le savez mieux que quiconque, les écoles primaires, c'est là où l'on est tous les jours, mais aussi avec les collèges, qui n'est pas un niveau normalement vu par les communes puisqu'au niveau de la gestion des bâtiments ce sont les départements. Pour la première fois, il est donc facile de réunir tous les acteurs qui travaillent ensemble pour accompagner les enfants et éviter de faire doublon, de ne pas se connaître ou de faire de l'inefficacité. J'ai déjà trouvé qu'au regard des actions que nous avons mises, en particulier avec le collège Montaigne et je tiens à saluer le pilote ou chef de file Monsieur LEBEGUE, le Principal, qu'on y était déjà extrêmement gagnant. Parce que quand le collège mène des actions théâtre et que nous, au niveau du centre social, on y est aussi attentif en relais, c'est bien plus intelligent que si chacun travaille de son côté sans se parler bien évidemment. Donc ça c'est extrêmement intéressant. Sur les résultats, j'espère que ce sera profitable individuellement à chaque enfant qui pourra en bénéficier, et c'est extrêmement important.
Dans les projets qui sont définis aujourd'hui. Madame DUJANCOURT, il y a effectivement des actions que nous souhaitons poursuivre, qui sont mieux accompagnées ou qui sont intensifiées sur davantage d'écoles. Je l'avais cité tout à l'heure, par exemple, la question des clubs de lecture et des clubs de maths, c'est vraiment le béaba de ce qui sont extrêmement utiles pour les jeunes.
De même que les ateliers de simulation d'entretien d'embauche, là aussi c'est extrêmement utile puisque la jeunesse se retrouve en situation de pouvoir peu s'exercer, n'a pas toujours les possibilités dans la famille de pouvoir le faire. Elle pourra donc le faire avec des gens bienveillants qui vont conseiller avant de se retrouver devant le recruteur ou celui qui doit prendre en stage, c'est toujours utile.
Puis il y a une série de nouvelles actions qui sont extrêmement importantes également : nous avons par exemple tout le programme de « malle pédagogique » qui permet de donner des livres à la fois pour les enseignants et pour les jeunes. On a distribué déjà, pour 18 000 € de fonds « malle pédagogique » et là aussi on est allé voir sur le terrain ce que ça pouvait donner. C'est au bénéfice des enfants.
Vous parliez tout à l'heure de mobilité internationale, pour le moment chez nous, parce qu'ils sont encore petits et qu'on ne peut pas se balader dans d'autres pays, nous restons à Saint-Quentin, mais depuis le mois de septembre à l'école Buisson il y a un projet porté à deux voix par la Ville et par l'Éducation Nationale d'école en immersion langue anglaise. Les enfants ont des disciplines comme les maths, comme le sport, qui peuvent être faites en langue anglaise. Et dans le cadre du projet qui est défendu cet après-midi il y a par exemple un abonnement annuel à des magazines en langue anglaise, validé par l'Éducation Nationale, pour les jeunes. C'est bien affilié au projet d'école et on trouve ça évidemment extrêmement intéressant.
Dans les nouvelles actions qui vont être mises en place, on a d'abord des actions qui sont de sensibilisation aux élèves non porteurs d'un handicap pour leur permettre de mieux comprendre le handicap, développer la tolérance, l'écoute, et permettre à chacun de grandir plus en harmonie. C'est un programme auquel nous tenons avec Françoise JACOB et Sandrine DIDIER. Nous avons également un partenariat avec le club des échecs qui est très actif sur le Saint-Quentinois, avec la pratique qui serait développée en périscolaire et également en extra-scolaire.
Puis dans le quartier Europe, vous savez que l'on a ce lycée formidable qu'est le lycée des Métiers d'Art. On aimerait avoir plus d'enfants du quartier qui par choix arrivent dans ce lycée. Pour créer des liens, il faut pouvoir en parler avec la jeunesse dès le plus jeune âge.

Dans le programme d'action qui vous est proposé on veut aussi, dès l'école primaire, créer un lien entre ce lycée des Métiers d'Art et la jeunesse, dès son plus jeune âge, pour espérer les retrouver ensuite sur les diplômes et entrer dans cette si belle profession. Voilà ce que je pouvais vous dire, je pense que j'ai répondu, je le souhaite, à vos questions.
Vous aviez aussi une question sur le numérique, les enfants et les parents. Je pense qu'on l'a rédigé comme ça parce qu'il faut aussi accompagner les parents. On s'est aperçu notamment dans le cadre du confinement, que ce n'était pas si simple que cela notamment quand il n'y avait plus l'école, pour les parents, de pouvoir avoir les outils, et de réussir à se connecter. Le travail sur le numérique est évidemment pour la jeunesse mais aussi pour les adultes qui pourraient être en difficulté et c'est pour ça que c'est dans le programme. Madame JACOB.

Mme JACOB - Sur le numérique je voulais dire que nous avons formé tous les animateurs dans nos espaces solidarité 2. 0 de façon à ce que les parents qui sont en difficulté sur la manipulation de l'espace numérique de travail qui est mis en place dans toutes les écoles de Saint-Quentin, puissent avoir les formations nécessaires. C'est pour ça que ce n'est pas seulement les enfants, c'est aussi toute la famille.

Mme MACAREZ - Madame MAÎTRE.

Mme MAÎTRE - Je voulais me permettre Madame le Maire de rajouter tout à l'heure à votre propos lorsque vous évoquiez les entretiens d'embauche les actions qui sont mises en place notamment au collège Montaigne, avec la création de mini-entreprises ce qui permet à de jeunes collégiens de se familiariser aux rouages de l'entreprise. Ce qui permet également des interventions de chefs d'entreprises de manière à les aider. Des interventions de professionnels tout court. Je sais que ce dont je parle, parle aussi à Xavier BERTRAND. C'est aussi le travail de l'association comprendre, apprendre, entreprendre. Et qui permet justement à ces jeunes, non seulement d'avoir l'envie d'un métier, mais justement de s'y orienter par la suite. Et justement de faire le lien ainsi avec les très belles formations que propose le lycée des Métiers d'Art.

Mme MACAREZ – Monsieur JAN.

M. JAN -Madame le Maire, merci. Puisque nous sommes dans la bienveillance et sur le sujet de l'éducation, Monsieur TOURNAY a soulevé la question de la position de la municipalité sur les fermetures de classes. Puisqu'on est en pleine carte scolaire actuellement et qu'il y a une classe à Schuman menacée de fermeture, une autre à Ferdinand Buisson, justement vous en parliez. Une à l'école aussi Aubryet-Desjardins.

Mme MACAREZ – Monsieur TOURNAY connait notre position, et nous aurons l'occasion de délibérer contre ces fermetures de classe. Mais pour le moment on n'a pas encore reçu les documents officiels, même si on a quelques informations sur des ouvertures et sur des fermetures. C'est un point sur lequel nous sommes évidemment extrêmement attentifs pour la réussite de nos jeunes.

M. JAN - Excusez-moi si je me permets d'insister c'est parce que la Commission a eu lieu avec le DASEN et que le projet est déjà très avancé et que les inventions des mairies, si elles se font en avance, ont plus de chances d'aboutir. Donc je voudrais savoir s'il y a des déjà une position de la mairie et une démarche de la mairie engagée en ce sens.

Mme MACAREZ – Bien entendu, il y a des échanges de Françoise JACOB avec l'Éducation Nationale et ensuite le positionnement officiel sera demandé, comme dans toutes autres communes, au sein du conseil municipal. On aura donc l'occasion d'y revenir bien entendu. Je soumets aux voix les cités éducatives. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 41 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 12

POLITIQUE DE LA VILLE
Engagement solidaire de proximité.
Rapporteur : Mme le Maire

La Ville poursuit l'action engagée depuis plusieurs années et intitulée « engagement solidaire de proximité ». Le double objectif de cet engagement réside en la création d'un lien social entre les générations et une démarche citoyenne de jeunes saint-quentinois.

Les stagiaires, âgés de 16 à 19 ans, intégreront pour une période de deux semaines les maisons de retraite du secteur hospitalier (Saint-Laurent et Victor Hugo) et les centres d'accueil et d'hébergement de l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés.

Ils agrémenteront le quotidien des personnes âgées et des personnes handicapées en leur proposant :

- de leur faire la lecture ou des activités ludiques,
- de distribuer les repas et d'animer ce temps de manière conviviale,
- de les accompagner en promenade.

Les stagiaires recevront une bourse de solidarité de 15 euros nets par jour de présence, au titre de leur participation citoyenne.

Pour régler les modalités pratiques de l'opération qui se répètera sur plusieurs années, une convention cadre sera signée entre le Centre Hospitalier et la ville de Saint-Quentin et entre l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés et la ville de Saint-Quentin.

Par ailleurs, une convention de stage sera conclue entre la ville de Saint-Quentin, chaque jeune stagiaire et la structure accueillante pour permettre notamment le versement de la bourse de solidarité.

Les crédits nécessaires au déroulement de l'action, financée dans le cadre du contrat de ville, sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1) d'approuver les modalités de rémunération des jeunes participant au projet dans les conditions susmentionnées étant entendu que chaque stagiaire doit être signataire d'une convention de stage ;

2) d'autoriser Mme le Maire à signer les conventions avec le Centre Hospitalier et l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés, les conventions de stage ainsi que tout document permettant la réalisation de ce projet.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 12. Engagement solidaire de proximité. On est toujours sur les politiques en accompagnement de la jeunesse. Cette fois-ci pour des jeunes un petit peu plus grands. Pour leur permettre d'avoir une première expérience au sein d'établissements : de l'APEI présidée par Édith FOUCART ou du centre hospitalier avec les maisons de retraite. On propose une convention de 5 ans, qui permettrait de prolonger cette action qui existe déjà depuis un certain temps sur Saint-Quentin, au bénéfice de la jeunesse des quartiers. On s'est rendu compte au fur et à mesure des années, avec l'engagement solidaire de proximité, que cela créait des vocations et que cela permettait aux jeunes de se confronter à la réalité d'un certain nombre de professions. Je vais laisser Marie-Laurence MAÎTRE développer. On a juste une petite réserve actuellement, dans le sens où, évidemment, on ne va pas envoyer des jeunes dans les EHPAD dans les semaines qui viennent. Il s'agit bien de conventionner sur 5 ans et de pouvoir remettre en place cette action dès que les conditions sanitaires le permettront. Madame MAÎTRE.

Mme MAÎTRE - Merci Madame le Maire. Il s'agit en effet et nous l'espérons de pouvoir remettre en place cette action dès cet été. Sachez que depuis le démarrage de cette action en 2017, qui à la base était de permettre aux jeunes de se construire au travers d'un cadre, un cadre social d'abord et puis un cadre professionnel. Eh bien nous avons touché depuis une centaine de jeunes et c'est devenu une véritable action d'insertion socioprofessionnelle. Et vous le disiez à juste titre, puisqu'il faut savoir que 80 % d'entre eux, à l'issue de ce type de stage auprès de l'APEI, auprès du centre hospitalier, se découvrent non seulement une vocation pour certains, donc, de poursuivre dans le milieu paramédical. Ou tout simplement l'idée de reprendre ou d'entreprendre un parcours d'études et de véritablement s'insérer dans la durée sur le chemin de l'insertion socioprofessionnelle. Donc c'est une action en effet vous l'avez compris à laquelle nous sommes très attachés et dès que nous le pourrons nous la remettrons en place.

Mme MACAREZ – Merci pour ces précisions. Madame SAILLARD.

Mme SAILLARD – Vous connaissez notre position sur cette politique de la Ville que nous trouvons discriminatoire. Et c'est vrai que quand je lis ce rapport, moi ça me gêne, vous apparemment non. Mais par exemple au niveau du recrutement, vous écrivez « l'engagement solidaire de proximité s'adresse à des jeunes âgés de 16-19 ans, désignés par des centres

sociaux municipaux, Neuville, Europe, Artois champagne, Claudette Lemire ». Désignés selon quels critères ? Nous ne savons pas. De plus, ce sont toujours des jeunes qui habitent des quartiers et pourquoi pas donner la possibilité à tous les jeunes, de Saint-Quentin, quelles que soient leurs origines justement de participer à cet effort de solidarité intergénérationnelle, qui peut apporter à tout le monde. Et c'est ce que je regrette, dans votre politique de la ville, c'est que c'est discriminatoire et cela crée en quelque sorte une injustice par rapport à ceux qui n'ont pas la possibilité de pouvoir essayer ce genre d'expérience. Donc nous nous abstiendrons. Merci.

Mme MACAREZ - Vous avez aussi une grande méconnaissance. Un jour on va vous emmener dans les quartiers, et vous verrez, ceux dont les parents ne trouvent pas de stage. Et particulièrement en ce moment ceux qui n'ont pas de connaissances. Heureusement qu'il y a les dispositifs pour les aider, parce que ce n'est pas si facile que ça, et d'ailleurs on fait notre effort en permanence. J'ai demandé particulièrement aux équipes de la Ville et de l'agglomération d'accueillir les jeunes en stage pour leur permettre d'exercer. Vous méconnaissez quand même un certain nombre de difficultés de la jeunesse. Je ne peux pas vous laisser dire sur quels critères, mais faites confiance aux différentes équipes. Les jeunes, selon leur motivation, envoient une candidature, parce que je suis aussi pour le principe du « donnant-donnant ». Il faut aussi qu'un effort soit fait. On ne se lance pas à l'aventure comme ça, pour aller faire les 15 jours auprès des personnes handicapées ou les personnes âgées. C'est important aussi qu'il y ait un cadre, et un cadre décisionnel pour les jeunes qui pourront ensuite aller dans ces maisons de retraite. Il faut accompagner tout le monde et aussi ceux qui n'ont pas les connaissances pour pouvoir le faire. Merci.
Nous allons voter. Madame BERTEAUX ne participe pas au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 39 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Béatrice BERTEAUX ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 13

AMENAGEMENT ET URBANISME
Acquisition de parcelles et intégration dans le domaine public.
Rapporteur : Mme le Maire

Afin d'obtenir la maîtrise foncière des voies ouvertes à la circulation publique mais situées en domaine privé, la collectivité négocie avec les propriétaires riverains

l'acquisition à l'amiable de leurs parcelles formant une emprise de sol, pour ensuite les classer dans la voirie communale.

Des riverains, identifiés en annexe 1, ont ainsi accepté de céder leurs parcelles situées rue de Chine, Impasse Dieudonné Costes et rue Villebois Mareuil.

Il est à noter qu'une division est en cours pour la parcelle sise rue Villebois Mareuil, afin de n'acquérir que la portion formant emprise de voirie.

Ces acquisitions pourraient être réalisées moyennant l'euro symbolique, étant entendu que les actes correspondants seraient établis en la forme administrative, et que les frais connexes seraient pris en charge par la collectivité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de décider l'acquisition des parcelles citées ci-dessus et ce, aux conditions exposées au présent rapport ;

2°) de se prononcer favorablement sur l'intégration au domaine public desdites parcelles ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à remplir toutes formalités et à signer tous documents relatifs à ces divisions, acquisitions et incorporations.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 13. Acquisition de parcelles et intégration dans le domaine public. Cela fait partie des délibérations traditionnelles, qui permettent parfois de pouvoir repasser sous forme administrative des parcelles qui sont déjà quelque part à usage de domaine public. Et donc il s'agit de régularisation, rue de Chine, impasse du Dieudonné Costes et rue Villebois Mareuil. Avez-vous des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 14

ADMINISTRATION GENERALE
Avenant n°5 à la convention de mise en place de services communs.
Rapporteur : Mme le Maire

En vue de structurer la mise en commun des moyens, la Communauté d'Agglomération, la Ville, le CCAS, le SIAD et l'OTC, ont conclu une convention relative à la mise en place de services communs pour répondre aux objectifs suivants :

- Coordination de l'action publique locale pour une meilleure articulation des politiques publiques sur le territoire,
- Optimisation des organisations administratives,
- Rationalisation des coûts de l'administration.

Afin de tenir compte des nouvelles évolutions structurelles indispensables au fonctionnement des collectivités et de toujours répondre à ces objectifs, il est apparu nécessaire de créer trois services communs à compter du 1er mars 2021 :

- La Direction des Affaires Juridiques
- La Direction des Assemblées et des Affaires Immobilières
- La Direction des Finances et de la Commande Publique

Dans le même temps, le service commun « Archives » est rattaché à la Direction du Patrimoine.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au présent rapport ;

2°) d'autoriser Madame Sylvie ROBERT à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 14. Avenant n°5 à la convention de mise en place de services communs. On est sur le travail en commun entre la Ville, la Communauté d'Agglomération, l'Office de Tourisme et le CCAS sur un travail important qui est en train d'être mené. Il s'agit de la deuxième étape de la mutualisation qui concerne la Direction des affaires juridiques, la Direction des assemblées et des affaires immobilières et la Direction des finances et de la commande publique, qui vont être mises en commun. L'intérêt pour les communes de cette délibération, sur la Direction des affaires juridiques est que cela permettra de mettre en place du conseil aux communes, du conseil juridique, cela fait partie du projet qui est développé. Nous avons cette mutualisation qui a été présentée aux instances partenariales et aux représentants du personnel. Avez-vous des questions ? Monsieur JAN.

M. JAN - Madame le Maire. Mesdames et Messieurs les conseils municipaux. Les missions du CCAS sont essentielles. D'ailleurs l'une d'entre elles interroge particulièrement un certain

nombre de nos concitoyens aujourd'hui. Il s'agit des résidences autonomie et des mesures mises en place durant cette période si particulière. Nous vous avons écrit à ce sujet il y a un mois, vous nous avez adressé une réponse et nous vous en remercions. Mais celle-ci laisse plusieurs questions en suspens et donc je profite de ce conseil municipal pour vous les poser directement. Je vais commencer par un rapide rappel contextuel : les résidences autonomie sont des ensembles de logements pour les personnes âgées associées à des services collectifs. contrairement aux EHPAD elles ne sont pas médicalisées et accueillent comme leur nom l'indique des personnes autonomes dans des appartements de type 1 ou 2. Nous avons été interpellés par un reportage passé sur France 3, fin décembre 2020, dans lequel des résidents dénonçaient les mesures qui leur étaient imposées. En effet, depuis la fin du deuxième confinement, le 15 décembre, les visites sont limitées à une seule personne par résidant et sont formellement interdites aux mineurs de moins de 15 ans et la salle commune, lieu de convivialité est complètement fermée. C'est donc à ce sujet que nous vous avons interrogée. Dans le courrier réponse vous affirmez qu'il s'agit d'une mesure imposée par l'ARS or le document que vous nous fournissez à l'appui est un extrait d'une fiche de l'ARS, daté du 6 décembre. Nous tenons à rappeler que le 6 décembre nous étions en confinement et que celui-ci n'a été levé qu'au 15 décembre suite à l'allocution du Premier Ministre le 12 décembre. C'est d'ailleurs ce qui ressort de la fiche de l'ARS puisqu'il y est noté, je cite « les résidents ne peuvent pas recevoir de visite au sein de leur appartement conformément aux mesures applicables à la population générale », « conformément aux mesures applicables à la population générale ». Cette partie nous prouve deux choses : le texte est anachronique à l'heure actuelle, et aucune mesure autre que celles appliquées à la population générale n'est indiquée. Alors Madame le Maire, ma première question est la suivante : y a-t-il un autre texte appuyant les mesures où est-ce une initiative malheureuse du CCAS dont vous êtes la présidente et dont M. GRZEZICZAK est le vice-président ? Ensuite dans la réponse que vous nous faites, vous mettez aussi l'accent sur la santé de nos aînés pour justifier ces mesures. Le 1er février la résidence senior privée « Les Papillons d'Azur » fêtait son premier anniversaire. Monsieur DUDEBOUT était d'ailleurs présent. Sur les photos partagées sur les réseaux sociaux on pouvait y voir, pour leur plus grand plaisir, des résidents regroupés pour l'événement ou un retour sur le repas de Noël organisé dans les locaux et dans une salle commune. Nous savons qu'il ne s'agit pas du même régime juridique puisque légalement les résidences autonomie dépendent du code de l'action sociale et des familles alors que les résidences seniors dépendent du droit commun. Mais nous ne saisissons pas la cohérence entre la teneur de votre réponse et la démarche de votre adjoint. Dans tous les cas, il est inadmissible qui plus est dans une même ville, que des personnes qui peuvent se payer une résidence privée aient plus de droits que celles hébergées dans une résidence publique. D'où ma seconde question, Madame le Maire : comptez-vous engager des démarches auprès de l'ARS pour peu que la directive vienne bien d'eux, ce dont nous n'avons toujours pas la preuve, pour faire lever ces restrictions afin que tous nos concitoyens bénéficient tous des mêmes droits ? Sur 60 résidents à « La Fleurande », 40 ont déjà signé une pétition demandant la suppression de la limite des visites et la réouverture de la salle commune. Les deux dames qui ont accepté de se faire porte-parole des résidents et de leurs souffrances se sont vues adresser un courrier les menaçant de rompre leur contrat de séjour, pour ne pas dire les expulser. C'est incroyable. La limite des visites à une seule personne et l'interdiction aux mineurs de 15 ans sont des freins considérables. Elles interdisent de fait la visite des petits-enfants et la visite des couples ce qui représentait l'essentiel des visites pour bon nombre de résidents. La fermeture de la salle commune est, elle aussi, dramatique. On nous a rapporté le cas d'un monsieur qui passait ses journées dans cette salle à discuter avec tous les résidents. Il est aujourd'hui enfermé 24 heures sur 24 dans son appartement devant sa télé. Je vous invite tous à faire des recherches sur les conséquences de l'isolement des personnes âgées et sur les

risques réels sur la santé tant physique que psychique. Les deux étant liés, d'autant plus liés après 65 ans. L'autorisation de la visite simultanée de deux personnes, la levée de l'interdiction pour les mineurs et la réouverture de la salle commune avec tour de rôle si nécessaire pour respecter les gestes barrières, sont des mesures à prendre d'urgence pour laisser une première bouffée d'oxygène à nos concitoyens et à leur famille. Je vous remercie.

Mme MACAREZ -Outre le fait que vous vous trompez de délibération, je ne vois pas le rapport avec la mutualisation vous tenez aussi des propos. J'aimerais bien voir ces documents parce que vous êtes très loin de la réalité. On aurait écrit à des personnes pour leur demander de partir ? Mais vous êtes très naïf. Vraiment ce n'est pas possible ce genre de chose et ce n'est pas possible d'insinuer ça au niveau du conseil municipal. Nous vivons une période difficile, alors je sais bien c'est facile : il faudrait que tout soit ouvert, mais en même temps, il faudrait protéger les personnes. Notre priorité aujourd'hui c'est de vacciner ces personnes. On se bat aujourd'hui avec Freddy GRZEZICZAK avec Béatrice BERTEAUX pour que les résidences autonomie puissent en priorité obtenir des vaccins. Ce n'est pas fait et on est obligé de trouver des solutions avec le Palais des Sports en ce sens. On a actuellement, et je vais laisser Freddy GRZEZICZAK le compléter, plusieurs cas de COVID dans la résidence. Notre volonté première est de protéger les personnes. Maintenant est-ce qu'on vit une période facile ? Est-ce que le fait d'être dans ce Palais de Fervaques est normal ? Est-ce que le fait de rentrer chez soi à 18h est normal ? Non. On le sait tous. Aujourd'hui on doit protéger, c'est la priorité, et ensuite accompagner les personnes contre l'isolement, mais vos propos sont proprement scandaleux. Je vais laisser Freddy GRZEZICZAK vous répondre.

M. GRZEZICZAK - Merci Madame le Maire. Mes chers collègues. Je crois que ce qui vient d'être dit par Monsieur JAN, je ne comprends pas non plus puisque j'ai longuement débattu, nous avons longuement débattu lors du dernier conseil d'administration avec Monsieur Olivier TOURNAY qui a été beaucoup plus mesuré que vous. Je pense qu'il a bien compris les choses de cette situation dans nos résidences autonomie. Madame le Maire l'a rappelé, nous sommes tous ici profondément, je n'ai pas de mots assez forts tellement la situation est compliquée pour ces personnes âgées, pour nos seniors. On fait très attention mais quand je dis très attention pour les protéger et notre rôle, le premier, c'est d'être responsable. Actuellement Monsieur JAN on a trois cas de COVID dans les résidences. J'ai aussi des résidents qui sont venus me voir en me disant : « Si vous laissez entrer des personnes dans nos résidences, si moi demain j'ai le COVID, je me retournerai contre vous, parce qu'on veut être à l'abri, on veut se protéger ». Donc ce que vous avez dit sur les 2 résidentes pour polémiquer, ce qui a été aussi mis sur le site du Parti Communiste Français, sur le fait que les personnes soient interdites de faire ci, de faire ça… Arrêtons, on ne peut pas ouvrir aujourd'hui la salle commune avec 20 ou 30 résidents. Vous voulez que ça se passe comme à Chauny ? Où que l'on ait des personnes qui meurent ? Qu'est-ce qu'on viendra nous dire après ? Qu'on n'a pas été responsables ? On a même été au-delà des recommandations de l'ARS. Ça veut dire que nous, on accepte que les personnes de nos résidences, on accepte qu'au moins il y ait une visite par jour. 1 visite par jour. Et effectivement vu le contexte on a aussi interdit aux enfants de moins de 15 ans de venir dans les résidences. Cela me paraît tout simplement du sérieux. Je ne peux pas vous laisser dire ça. Et je dirais même que tous nous résidents, je dis bien des deux résidences, elles ont le droit de sortir comme elles le veulent. Je veux dire ça ne se passe même pas comme ça dans d'autres résidences. Alors moi je veux bien, c'est facile de profiter, je dis bien profiter de cette crise sanitaire pour jouer les grands mots, des grands articles, mais venez avec nous, il y a une réalité. Oui ces gens souffrent. Vous savez ce qu'on fait ? On passe 1 500 coups de téléphone par semaine. On essaie de jouer cette grande carte de solidarité pour pas que les gens soient seuls, on joue même les assistantes sociales parfois, et c'est normal

parce que les personnes souffrent. Vous savez, c'est tellement difficile aujourd'hui de ne pas serrer ses propres parents, sa propre mère dans ses bras, on sait très bien ce qui se passe M. JAN. Alors jouer là-dessus ce n'est vraiment pas bien de votre part, franchement c'est très bas parce que vous connaissez la situation. Et avec votre collègue Olivier TOURNAY on en a débattu longuement la semaine dernière. Je suis un peu outré de vos propos, outré. Voilà et en plus ce n'est pas le débat, ce n'est pas le lieu. Les débats ont lui en conseil d'administration de CCAS. Demandez à votre collègue Monsieur Olivier TOURNAY.

Mme MACAREZ - Merci Monsieur GRZEZICZAK. On va revenir à notre délibération puisqu'on est sorti du cadre. Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT - Merci Madame le Maire. Juste un point technique : on lit dans le document « vu la délibération de la ville en date du 15 février 2021 » et c'est aujourd'hui le 15 février 2021.

Mme MACAREZ- C'est un projet. Voilà. Madame BERTEAUX.

Mme BERTEAUX - Je voulais juste redire un mot par rapport à ce qui venait d'être dit. Parce que ça me heurte beaucoup, au niveau en tout cas de l'isolement des seniors. Et de bien rappeler que ça fait un an qu'on vit des conditions très difficiles. Qu'il faut savoir que dans les EHPAD, dans les résidence autonomie et dans les résidences services aussi, remettre un peu d'humanité ça a été notre but au quotidien. C'est très compliqué, les mesures bénéfice-risque, et c'est vrai que de ne pas pouvoir laisser rentrer une famille ce qu'on fait dans les situations critiques mais pas au quotidien. Il faut savoir aussi qu'une personne âgée atteinte du COVID, malheureusement ça ne se passe pas toujours très bien. Et ça se termine souvent par des souffrances voire des décès. Et donc c'est vrai que le bénéfice risque est là, mais on applique les règles de l'ARS en gardant une certaine humanité. Et je pense qu'il faut tirer là aussi exemple de ce qui s'est passé du point de vue éthique et penser aussi aux soignants. Parce qu'on a l'impression que c'est simple d'empêcher les familles de venir auprès de leurs proches, mais ce n'est pas si simple pour les soignants. Ce n'est pas si simple pour nous, élus, et pour la municipalité, de faire en sorte de respecter les règles. Mais derrière il y a une problèmatique de santé publique qui est novatrice et qu'il ne faut pas oublier. Et on essaye tous ensemble de faire au mieux.

Mme MACAREZ - Monsieur JAN. Rapidement puisque je pense qu'on en a déjà bien fait le tour d'un sujet qui n'a rien à voir d'ailleurs avec la délibération.

M. JAN - Madame le Maire on ne va pas refaire le coup de la saladière à chaque fois que j'ai un sujet à aborder.

Mme MACAREZ – C'est quoi le lien avec la mutualisation ? Expliquez-moi, je n'ai pas compris.

M. JAN – Je ne vous parle pas de cette question.

Mme MACAREZ – Développez vite alors.

M. JAN - Je vous dis que vous annoncez, que ce que j'annonce, est faux. Moi j'ai le courrier là sous les yeux qui a été envoyé aux résidentes en question. Et on leur dit, je vais le retrouver tout de suite : « Nous vous informons que le manquement au règlement intérieur et aux

consignes sanitaires imposées par l'ARS et le Département peut entraîner des sanctions allant jusqu'à la rupture de votre contrat de séjour ». Si ça ce n'est pas une menace clairement exprimée ? Excusez-moi juste de compléter, ma question n'était pas polémique, elle était de savoir sur quel texte s'appuyait, puisque vous soutenez que c'est un texte et une mesure de l'ARS. Mais nous n'avons pas trouvé le texte de l'ARS en question. Pouvez-vous nous le fournir s'il vous plait. C'est une question assez simple. Le texte qui date du 6 décembre ne correspond pas à la période actuelle. Y a-t-il un nouveau texte et peut-on l'obtenir ? Si on a le texte on verra pour en débattre autrement mais pour l'instant nous n'avons pas le texte réglementaire.

Mme MACAREZ – Écoutez M. JAN. Je veux bien que l'on fasse un débat sur des petits textes, des grands textes, des petits textes. Ce que l'on veut c'est protéger les populations. Alors d'abord, vous reconnaissez que ce que vous avez dit était faux. Il n'a jamais été dit aux personnes qu'elles quitteraient les résidences mais on leur demande de respecter un règlement. C'est normal dans n'importe quelle copropriété, vous avez un règlement intérieur. Dans n'importe quelle entreprise vous avez un règlement. Vous vivez dans une résidence autonomie vous avez un règlement. Et c'est très important de pouvoir faire en sorte que les règles soient respectées. Alors ne jouez pas sur les mots là-dessus. Maintenant on vous a répondu. La question c'est : « est-ce qu'en résidence autonomie on protège les résidents ? ». La réponse de la municipalité est oui. On a compris que votre réponse ce n'était pas celle-là. On peut laisser entrer tout le monde, on peut laisser tomber les gens malades, et après on sait ce qui se passe. Ceux qui décèdent aujourd'hui ce sont les plus de 70 ans. Voilà. Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY - Vu que j'ai été interpellé je me dois de répondre. Je comprends que ce soit une question épineuse et on peut comprendre que la municipalité marche sur des œufs sur cette question. Mais notre démarche est simple. On se retrouve face à des résidents qui n'en peuvent plus de solitude. Qui sont obligés pour l'une d'elles, si elle veut aller voir ses petits-enfants, de prendre le train, d'aller à Paris, de prendre le métro. Là je pense que le risque sanitaire est bien plus important dans ce cas-là que de recevoir ses petits-enfants. Je voudrais juste quand même rappeler à M. GRZEZICZAK, et M. JAN est sur la même démarche, notre ton est calme. On veut juste savoir comment sont dites les choses, sur quelle base juridique. Je rappellerai juste donc à Monsieur GRZEZICZAK que l'on a fait remettre au procès-verbal du dernier CCAS, que l'ARS est une administration qui n'est pas fondée à dire le droit. Nous attendons juste les textes. Nous aimerions juste savoir sur quoi est fondé tout ça.

Mme MACAREZ - On prend nos responsabilités au CCAS de façon à protéger les personnes. Tant qu'elles ne sont pas vaccinées, il est hors de question de laisser faire n'importe quoi. Je rappelle que sur l'année 2020 nous avons une surmortalité sur Saint-Quentin de 8 % et que depuis le début de l'année je crois qu'on est à 20 % de surmortalité. Alors si ce n'est pas une situation critique, je ne sais pas comment il faut l'appeler. Monsieur ANETTE et ensuite on clôture sur le sujet merci.

M. ANETTE - Merci beaucoup Madame le Maire. Effectivement c'est vrai qu'on est en train de parler de la COVID. J'ai beaucoup apprécié, comme vous le savez pour la plupart d'entre vous je suis infirmier. J'ai beaucoup apprécié l'intervention de Madame BERTEAUX. Parce qu'effectivement elle a parlé des soignants. Alors c'est vrai que nous, on est tout à fait conscient que c'est difficile pour les résidents, les personnes âgées. Moi-même travaille dans une clinique de SSR où on accueille beaucoup de personnes âgées. Et Monsieur JAN je ne peux pas accepter ce que vous dites. Parce que quand vous avez une personne de plus de 80

ans qui est bleue comme un Schtroumpf et qui est en train de s'étouffer, qui ne peut plus respirer, un patient comme ça vous savez pertinemment que vous ne le récupérerez pas. Et ensuite effectivement c'est toute la famille qui pleure. Alors bien évidemment nous sommes, au Rassemblement National, tout à fait en accord avec vous. La prévention bien évidemment c'est quelque chose de très important. Madame BERTEAUX le disait, ce qui est très important aussi, c'est que nous sommes extrêmement sollicités nous les soignants pour maintenir l'ordre dans les établissements. Pour que chacun respecte les gestes barrières, ce qui n'est pas toujours évident. Que chacun porte son masque. Moi dans mon service je passe mes journées à faire la police pour m'assurer que les visiteurs, les patients même, qui déambulent dans les espaces communs, respectent les gestes barrières et mettent leur masque. Et pendant que nous les infirmiers ou les aides-soignants ou peu importe quel soignant, les médecins, pendant qu'on fait ça, on ne fait pas de soins et on ne peut pas s'occuper de nos patients. Donc bien évidemment nous vous rejoignons sur tout l'aspect préventif et je tiens aussi à dire à tous nos concitoyens : quand vous rendez visite aux membres de votre famille, dans les hôpitaux, dans les EHPAD, dans les cliniques ou que sais-je encore, respectez les gestes barrières, mettez vos masques et frictionnez-vous les mains avec de la solution hydroalcoolique. Je vous remercie beaucoup.

Mme MACAREZ – Merci pour votre intervention. Sur le rapport n°14. Avenant numéro 5 à la convention de mise en place de services communs. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 42 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE.

Départ de M. Aurélien JAN

Délibération 15

ADMINISTRATION GENERALE
Avenant n°5 à la convention de mises à disposition partielles d'agents entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.
Rapporteur : Mme le Maire

Afin de structurer la mise en commun des moyens, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin ont conclu une convention relative à la mise à disposition partielle d'agents.

L'avenant n°5 ci-annexé modifie l'article 1 en prévoyant une mise à disposition partielle de la Ville vers la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois du Directeur du Patrimoine et du Référent de la planification des installations sportives.

Le présent avenant modifie également l'article 3 de la convention initiale relatif à la rémunération et au calcul des clés de répartition.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au présent rapport ;

2°) d'autoriser Madame Sylvie ROBERT à signer l'avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

*

Mme MACAREZ – Rapport numéro 15. Il s'agit de conventions de mises à dispositions partielles d'agents entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Saint-Quentin. Sur la Direction du Patrimoine, en lien avec les archives et ainsi que sur le domaine du sport avec le référent de la planification des installations sportives. Avez-vous des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 41 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE.

Délibération 16

PERSONNEL
Convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Saint-Quentin auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Quentin.
Rapporteur : Mme le Maire

Le Centre Communal d'Action Sociale se doit de veiller à orienter, recevoir et conseiller le public sur les démarches à effectuer dans le domaine social et proposer un accompagnement aux usagers dans le cadre de leurs démarches administratives, de leur parcours de santé, des actes de la vie quotidienne.

Par ailleurs, il contribue au suivi et à l'accompagnement des personnes vulnérables. La mise en œuvre de ces missions nécessite d'avoir recours à un agent polyvalent.

A cet égard, La Ville de Saint-Quentin propose de mettre à disposition un agent communal à temps complet.

Cette mise à disposition sera conclue pour une période d'un an, renouvelable pour la même durée sous réserve d'une évaluation de l'activité trois mois avant la date du terme de la convention et ne fera pas l'objet d'un remboursement de la part du Centre Communal d'Action Sociale.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de conclure une convention de mise à disposition avec le Centre Communal d'Action Sociale, dans les conditions exposées au présent rapport et ci-annexée,

2°) d'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 16. Convention de mise à disposition d'un agent de la ville de Saint-Quentin auprès du CCAS. Il s'agit d'une mise à disposition pour une durée de 1 an, particulièrement dans cette période où le CCAS a besoin de soutien et de renfort. Avez-vous des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 41 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE.

Délibération 17

PERSONNEL
Modification du tableau des effectifs.
Rapporteur : Mme le Maire

Afin de permettre les nominations correspondantes aux avancements de grade et promotions internes effectués dans le cadre des lignes directrices de gestion, il convient de créer les emplois permanents suivants :

- 1 emploi d'animateur principal de 1ère classe à temps complet
- 1 emploi d'éducateur des APS principal de 2ème classe à temps complet
- 1 emploi d'attaché principal de conservation du patrimoine à temps complet
- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe
- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Par ailleurs, dans le cadre de la réorganisation des services liée à la mutualisation entre la ville et la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, il convient de créer les emplois permanents suivants :

- 3 emplois du cadre d'emplois des rédacteurs
- 3 emplois du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 17. Modification du tableau des effectifs. Il s'agit de pouvoir modifier le tableau des effectifs en tenant compte des avancements de grade et des promotions internes qui vont intervenir dans le cadre des lignes directrices de gestion. Il convient donc de mettre à jour ce tableau des effectifs. Est-ce que vous avez des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 41 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE.

Délibération 18

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu au conseil municipal des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de sa délégation.
Rapporteur : Mme le Maire

Il est proposé au Conseil de prendre acte du compte-rendu ci-annexé des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal.

*

Mme MACAREZ – Rapport numéro 18. Compte-rendu au conseil des opérations que j'ai pu effectuer en vertu de ma délégation. Avez-vous des questions sur les points à l'intérieur de ce rapport ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte.

Mme MACAREZ - J'ai reçu trois questions orales en fin de conseil. Je vais d'abord laisser la parole à Julien CALON pour « l'Alternative pour Saint-Quentin ».

M. CALON - Merci Madame le Maire. Les aides à domicile sont un maillon indispensable pour l'accompagnement au quotidien des personnes âgées et des personnes handicapées. Nous souhaiterions qu'elles puissent bénéficier de la gratuité du stationnement en centre-ville pendant leur mission comme cela est le cas à Nice ou à Rueil-Malmaison. Merci.

Mme MACAREZ- On a bien regardé ce point et le droit. Je veux d'abord indiquer que nous sommes très attentifs aux conditions de travail des aides à domicile. Et respectueux du travail de qualité qu'elles font auprès de ces personnes âgées, fragiles ou des personnes handicapées. C'est un moment important pour leur redire toute notre reconnaissance puisqu'on travaille au quotidien avec leurs institutions en lien avec Thomas DUDEBOUT, Monique DHIRSON, Freddy GRZEZICZAK, dans le cadre du réseau « Ville amie des aînés ». On a des échanges très réguliers sur beaucoup de sujets de vie quotidienne avec ces structures, à la fois pour veiller aux services supplémentaires que l'on peut apporter aux usagers, mais aussi pour veiller aux conditions de travail. On a mis plusieurs fois en place des actions de formation avec la MAIA et je salue également le travail d'Adeline VENET. On a bien regardé lors des échanges que nous avons eus avec les différents partenaires, or la question que vous indiquez n'a jamais été remontée. Je conçois que ce point puisse dans certains cas poser des difficultés, on pense forcément au déchargement des courses qui peut parfois être compliqué au domicile des personnes.
Je voudrais d'abord rappeler et c'est important par rapport aux exemples que vous citez, qu'à Saint-Quentin il y a très peu de rues payantes. 46 rues ou places sur 805 rues dans la Ville ce qui fait à peine 6% des rues. Par l'intermédiaire de Thomas DUDEBOUT, a été interrogée la directrice du SIAD. Un service important qui indique que sur 620 bénéficiaires, donc 620 domiciles auxquels les agents du SIAD vont, seuls 20 résidents sont situés en zone payante. Nous avons interrogé une société privée d'aide à domicile qui rembourse ses salariés, tout en leur demandant de privilégier, quand elles sont en intervention en centre-ville, le stationnement gratuit présent en grand nombre à Saint-Quentin et on peut citer les Champs-

Élysées, la place de la Liberté, le parking de la rue Michelet. On trouve assez facilement.
Une autre société nous indique que la question du stationnement peut poser un problème dans certains cas mais elle demande aux salariés de privilégier les modes de déplacement doux quand évidemment il n'y a pas à décharger, afin d'éviter d'utiliser des véhicules.
Sur le plan du droit, il est d'abord interdit de créer une distorsion de droit entre les usagers. La question que vous posez ne peut donc pas avoir de réponse positive. Il existe deux circulaires du Ministère de l'Intérieur qui datent de 1986 et de 1995 qui spécifient un certain nombre de tolérances en matière de stationnement mais uniquement auprès de professionnels du Code de la Santé Publique et malheureusement les aide à domicile ne font pas partie de ces catégories. J'ai donc saisi les parlementaires pour une question au Gouvernement en ce sens, de façon à proposer une évolution du droit. Maintenant je voudrais en venir aux exemples. Sauf erreur de ma part, et pourtant on a bien regardé, à Nice les questions de tolérance sont uniquement pour les professionnels de santé donc au Code de la Santé, et pas pour les aides à domicile. L'exemple que vous proposez n'existe pas.
Par ailleurs Nice est dans une situation totalement différente par rapport à Saint-Quentin. Le stationnement y est payant dès 8h du matin et jusqu'au 21 janvier 2021 il était payant jusqu'à 20h. Sur des tarifs qui sont en plus, vous vous doutez bien à Nice, plus élevés qu'à Saint-Quentin et sur un nombre de rues beaucoup plus important puisqu'il y a 10 000 places payantes sur la ville de Nice.
Venons-en au deuxième exemple : Rueil-Malmaison. Il y a effectivement un arrêté municipal mais en regardant, il n'est pas conforme au droit. Je doute qu'il puisse rester longtemps en vigueur. Que dit cet arrêté municipal ? Il propose 1h30 de stationnement gratuit. Il concerne effectivement les aides-soignantes mais précise bien que c'est pour livrer des médicaments ou dispenser des soins urgents, donc plutôt en dépose. Il me semble assez inapproprié de comparer les situations d'une ville de région parisienne en secteur urbain et Rueil-Malmaison est vraiment en région parisienne, où la plupart des rues sont en zone payante puisque sur Rueil-Malmaison vous avez également des quartiers résidentiels qui sont en zone payante parce qu'il est difficile de se garer dans ce type de région. J'ajouterai qu'à Rueil-Malmaison les tarifs du stationnement sont tout à fait différents. A Saint-Quentin 1h en zone la plus chère c'est 80 centimes. A Rueil-Malmaison en zone rouge c'est 2 € pour 45 minutes. Ils ont donc aussi un problème de limitation du temps. La zone la moins chère est là-bas à 1,60€, c'est-à-dire le double du stationnement le plus cher de Saint-Quentin. Les horaires ne sont pas les mêmes puisque le stationnement là-bas est payant jusqu'à 12h30 et jusqu'à 19h là où à Saint-Quentin il est gratuit de midi à 14h et après 18h.
Ce que je voulais redire et ça c'est un point que Thomas DUDEBOUT peut tout à fait retravailler dans le cadre du label « Ville amie des aînés » si cette question était une question demandée par les sociétés dans lesquelles travaillent les aides-soignantes, c'est de trouver une formule pour permettre d'acquérir la carte de stationnement des commerçants. Puisqu'on a une heure gratuite avec cette carte de stationnement, une fois que l'on a cette carte de stationnement on peut au moment où ça nous arrange, arriver gratuitement en ville puisque l'achat de cette carte est aujourd'hui de 10 €. C'est donc quelque chose que l'on peut éventuellement travailler. On questionnera les sociétés qui sont en lien sur ces domaines mais jusqu'à présent, c'est vrai que c'est un sujet qui n'était pas venu jusqu'à nous.

J'avais aussi une question orale de Madame VITOUX.

Mme VITOUX – Merci Madame le Maire. Alors quand pensez-vous terminer les travaux de voirie qui sont engagés depuis 2019 dans le quartier, pour le nommer, Saint-Jean. Les riverains sont mécontents de constater les trottoirs ainsi que les rues cabossés, au risque d'accidents et le coup que ça donne au niveau des voitures à rouler dessus. Sachant que vous

avez prévu prochainement la rénovation de la grande rue de la route de Paris. Je vous remercie de votre réponse.

Mme MACAREZ – Merci. C'est vrai qu'on a des travaux importants de proximité dans le quartier Saint-Jean. On a eu l'occasion plusieurs fois avec Yves DARTUS d'aller sur place et ça se termine. Ça se termine, mais une journée comme aujourd'hui, malheureusement on a les poses des barrières de dégel, pour éviter d'abîmer les voiries avec le département. Donc le chantier n'a pas repris ce matin par exemple. Cela fait partie des problématiques que l'on peut avoir en cas d'intempéries ou de conséquences d'intempéries. C'est vrai que ce sont des travaux importants. Je pense particulièrement à la rue du 4 Septembre où l'on a dû engager à la fois des travaux de gaz et vous connaissez à Saint-Quentin la sensibilité du gaz pour avoir un réseau neuf qui nous avait été demandé par GRDF des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Deuxième typologie d'intervention : des travaux d'eau, avec la Communauté d'Agglomération. Puis quand on a fini tout ça, on termine avec les voiries et les trottoirs. C'est vrai que sur la rue du 4 Septembre, comme ça avait été le cas d'ailleurs avant sur la rue Mulot, on a tous les concessionnaires, toutes les interventions des services publics qui devaient être faites en matière de rénovation. Nous y consacrons chaque année sur le budget de la Ville un budget important. C'est 4 millions d'euros par exemple cette année. Je vous répondrai de façon positive quand les travaux seront terminés. On pourra dire que la Ville a investi beaucoup sur le quartier Saint-Jean. Et si on ne le faisait pas, sans doute vous vous diriez « vous ne faites pas de travaux, ça ne fonctionne pas, il y a des fuites d'eau, il y a des problématiques de gaz et cætera ». Il faut donc bien les faire. C'est vrai que toute période de travaux, on le dit à chaque fois dans les réunions de concertation avec Monique BRY avec Thomas DUDEBOUT, ce sont des moments pénibles parce qu'on vient faire des tranchées, parce qu'on vient salir, parce qu'on ne peut pas se garer devant la maison, parce qu'on ne peut pas circuler, donc ce n'est jamais marrant. Dans le cas de la rue du 4 Septembre je vous l'ai expliqué, on a eu tous les concessionnaires et on ne peut pas mélanger du gaz avec de l'eau et du gaz avec des réseaux électriques. Il y a donc une succession d'interventions qui font que c'est évidemment long avec des bruits, avec des trous dans la chaussée, avec de la poussière. On en a bien conscience. En même temps je ne sais pas faire des chantiers et des tranchées sans qu'il y ait de difficultés donc malheureusement c'est toujours un mal nécessaire quand cela arrive. C'est pour ça qu'on le répète vraiment au niveau des habitants. Logiquement sur la rue du 4 Septembre, toute la première partie est complètement terminée, on est aujourd'hui sur le dernier tronçon et si tout va bien, je touche du bois, sur voirie et trottoir, on devrait terminer pour la fin du mois de mars. Logiquement, fin du mois de mars on termine sur l'ensemble de ces interventions. Ce qu'on avait, et ça c'est un sujet peut-être important à redire puisque je me souviens de la première réunion qu'on avait fait sur la rue du 4 Septembre dans la salle de l'école Clin on avait indiqué que si les personnes âgées avaient des difficultés sur le portage de courses, on pouvait tout à fait, avec nos services civiques, leur proposer un accompagnement. Ça c'est toujours valable. Je sais qu'il y a un monsieur qui en a bénéficié pendant un temps. Si des personnes rencontrent des difficultés en particulier elles peuvent nous appeler par exemple par le service Allô Mairie ou même voir le chef de chantier puisque je connais comme Monique BRY un certain nombre d'ouvriers qui travaillent sur les chantiers, dans différentes entreprises, généralement qui sont très à l'écoute des populations. Evidemment, quand le chantier est en cours, on ne peut pas avoir de la circulation et en même temps des ouvriers. C'est trop dangereux. Il faut aussi protéger les hommes qui travaillent sur les chantiers et donc tout n'est pas possible. Là où c'est plus difficile sur le quartier Saint-Jean, c'est qu'il y a très peu de place. C'est un quartier qui est extrêmement urbain. Quand on vient faire des travaux dans une rue on ne peut donc pas laisser à la fois de la circulation (sur la rue de Paris ce sera sans doute différent) et le chantier, ça c'est difficile. Puis le plan de circulation

est plus compliqué parce que ça amène à des détours beaucoup plus complexes que quand on est dans un quartier plus desserré. Donc fin du chantier bientôt. En tout cas on y travaille. On sera heureux quand on pourra tout restituer aux habitants bien évidemment.

Dernière question. Celle de Sébastien ANETTE.

M. ANETTE - Merci Madame le Maire. Bien évidemment une question orale d'actualité sur l'action locale contre la COVID-19. Effectivement et qui va je l'espère enrichir l'ordre du jour de ce sujet de préoccupation absolument central pour nos concitoyens Saint-Quentinois et pour l'ensemble des Français. Comme on vient de le dire au conseil municipal aujourd'hui, beaucoup d'actions municipales sont stoppées ou ralenties à cause de la crise sanitaire. Nous tenons à attirer votre attention sur plusieurs points Presse récents : le 10 janvier 2021 France 3 Hauts de France titrait je cite « A Denain les eaux usées vont être analysées pour détecter la présence de COVID et prévenir la hausse des contaminations ». Pour preuve de l'efficacité préventif de cette mesure un article de La Dépêche du 9 janvier 2021 précisait que des prélèvements réalisés en Île-de-France et à Marseille ont pu mettre en évidence une augmentation de la concentration en COVID-19 dans les eaux usées. Une autre information très importante, c'est le 22 janvier 2021 que l'Aisne Nouvelle faisait état d'un cluster significatif dans une EHPAD de Chauny. Je crois qu'on en a parlé aujourd'hui. La proposition du Rassemblement National est connue sur le sujet. C'est la généralisation préventive de l'analyse des eaux usées partout en France. Les initiatives locales, municipales et/ou intercommunales nous apparaissent donc comme fondamentales dans cette dynamique préventive. Nous souhaitons en faire le relais au conseil municipal de St-Quentin par une question simple : dans cette période de crise sanitaire comptez-vous entreprendre une analyse des eaux usées à Saint-Quentin afin d'anticiper l'évolution de la pandémie à la COVID-19 ? Je vous remercie beaucoup.

Mme MACAREZ - Merci Monsieur ANETTE. Effectivement parmi les points d'attention ou les instruments de mesures et de connaissances, les réseaux d'eau sont extrêmement intéressants pour essayer de remonter des informations. On fait partie depuis le mois de janvier du réseau OBÉPINE (Observatoire Épidémiologique des Eaux Usées) qui doit donner accès normalement sur son site internet à des indicateurs de la circulation de la COVID-19 dans les stations d'épuration. Je dois dire qu'avec Jérôme LECLERCQ, le premier vice-président de la communauté d'agglo et Jérôme LASSEAUX Directeur de l'agence de l'eau, on a été très déçus puisque ça s'est mis en route tardivement. On n'a pas exactement compris ce qui s'était passé mais ça a été tardif et pas bien pris en compte sur le territoire de Saint-Quentin. On s'attendait donc à avoir des résultats beaucoup plus rapidement, que nous n'avons pas eu dans un premier temps, alors qu'effectivement c'est un outil important pour essayer d'anticiper un certain nombre de choses. Ça a l'air de rentrer dans l'ordre. Début février on a eu les premiers résultats qui ne sont pour le moment pas si intéressants parce qu'ils concluent à des généralités : le niveau de circulation du virus est assez élevé, ça on le sait, mais il est difficile de donner une tendance avec un fort niveau de confiance étant donné le peu d'échantillons récoltés jusqu'ici. Il faudrait qu'ils puissent accélérer le mouvement. En tout cas, on est très demandeur avec Jérôme LECLERCQ et Jérôme LASSEAUX. Pour nous, c'est un instrument qu'il faudra utiliser encore plus dans le futur. Il y a aussi d'autres possibilités de mesures qui sont mises en place à la fois par la collectivité mais aussi par l'Agence Régionale de Santé. C'est donc important de pouvoir faire un point là-dessus.
La question des tests : on a à nouveau beaucoup de tests qui sont faits par le laboratoire SYNLAB, en partenariat avec la collectivité sur l'Auberge de Jeunesse et par des tests qui sont faits par les infirmiers. On était donc ces derniers jours sur une remontée très forte du

nombre de tests qui sont faits, même si le taux positivité n'évoluait pas beaucoup. L'ARS et l'Éducation Nationale procèdent depuis un certain temps maintenant dans les lycées et dans les collèges très régulièrement aussi à des tests. On a eu, il y a 3 semaines, toute une série de listes d'établissements dans lesquels cela devait être fait. Autre information également qui concerne les écoles, puisqu'aujourd'hui quand il y a un cas avéré dans les écoles primaires la classe est fermée. En maternelle on a eu une classe qui a été concernée la semaine dernière à l'école Quentin Barré et qui a réouvert depuis. Voilà les informations que je peux vous donner là-dessus. Ce qui est certain, ce qu'on a rappelé tout à l'heure dans la séance, est qu'on a un niveau de circulation du virus qui est plus important ici, dans la région, que sur le niveau français et qu'il est important sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. D'où l'importance du respect des gestes barrières, du respect de toutes les mesures qui sont demandées et de la demande d'accélération de la campagne de vaccination. C'est pour ça d'ailleurs qu'on a réussi à obtenir les doses de Moderna pour le Palais des Sports parce qu'ici il y a une circulation du virus qui est plus importante. Tous ces instruments de mesure mis bout-à-bout doivent nous aider dans la gestion de la crise et j'espère que dans le futur on aura via le réseau des eaux, des éléments plus intéressants à vous communiquer. Je pense qu'on le fera de toutes façons systématiquement quand ce sera vraiment d'intérêt, sur le communiqué que nous donnons chaque semaine, pour pouvoir dire avec clarté à nos habitants où nous en sommes pour cette crise.

Merci à vous, on a épuisé les questions. Je vous souhaite une bonne fin de journée et on se retrouve pour le conseil d'agglo en milieu de semaine.